



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INITIATEUR DE  
TRAJECTOIRES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 mars 2026



- 1. Accueil des nouveaux membres du Conseil d'administration**
- 2. Actualités et procès verbal**
  - a. Approbation procès-verbal séance du 11 décembre 2025
  - b. Actualités Grenoble INP - UGA
- 3. Stratégie et gouvernance**
  - a. Approbation du Compte financier 2025
  - b. Rapport annuel de performance (RAP) 2025
  - c. Projet stratégique d'établissement
  - d. Expérimentation de la mise en place d'un Conseil stratégique en innovation et entrepreneuriat pour Grenoble INP – UGA
  - e. Charte partenariale de l'Institut polytechnique de Grenoble
  - f. Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) UGA

- g. Manifeste éthique de l'ingénierie contemporaine
- h. Bilan de la semaine de sobriété
- i. Bilan de Unite!

### **3. Formation, recherche, valorisation**

- a. Ensemble des financements hors contrats de l'établissement
- b. *Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : présentation du bilan financier 2025*

### **4. Affaires financières**

- a. Marché gestion des brevets (délibération)
- b. *Cadrage bons cadeaux*
- c. *Cadrage bons alimentaires*
- d. *Règlement achat de l'Institut polytechnique de Grenoble – Mise à jour*
- e. *Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes - Cartes multi-services*
- f. *Admission en non-valeur*

## 5. Ressources humaines

- a. Point sur les mesures RH dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre (CRE)
- b. Mesures poste IATS permanents
- c. *Revalorisation de la prime de continuité de service*
- d. *Actualisation du règlement de gestion des contractuels*
- e. *Action sociale : augmentation du quotient familial et évolution des critères d'attribution*
- f. *Présentation du Bilan HRS4R*

## 6. Affaires réglementaires

- a. *Règlement intérieur de La prépa des INP - Mise à jour*
- b. *Statuts du CIME Nanotech – Mise à jour*

## 7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général

## 8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# 1. Accueil nouveaux membres du CA



**Le mandat 2024/2026 des élu.es étudiant.es est arrivé à son terme en février 2026.**

- Les étudiant.es ont un mandat de 2 ans.

**Des élections ont eu lieu en février 2026 pour élire de nouveaux membres : mandat 2026/2028**

- 1 liste candidate : La liste de l'INPG – CA
- 5 titulaires et de 5 suppléant.es élu.es

## Titulaires :

- ❖ PERNAK Sacha
- ❖ ARNAUD Emy
- ❖ ARZEL Romain
- ❖ FRANÇOIS Emeline
- ❖ FABREGUE Quentin

## Suppléant.es :

- ❖ DO COUTO Nina
- ❖ RIOUX Marvyn
- ❖ MOUHAT Ninon
- ❖ FUCHS Martin
- ❖ ROGER Lilas



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 2. Procès-verbal & actualités



a. **Approbation PV séance du 11 décembre 2025**

## Approbation procès-verbal séance du 11 décembre 2025

### **Délibération proposée au CA :**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025.

## b. Actualités Grenoble INP - UGA

# Nouveau directeur Grenoble INP – Esisar, UGA

**Bienvenue à Emmanuel PERRIN, nouveau directeur de Grenoble INP - Esisar, UGA depuis le 5 janvier 2026.**



**Il succède à Stéphanie CHOLLET, administratrice provisoire de l'école de septembre à décembre 2025.**

# Jeux olympiques de Milan-Cortina 2026

Dans l'épreuve du relais masculin 4 x 7,5 km de ski de fond, le 15 février 2026 sur les pistes du stade de Lago di Tesero, **Victor LOVERA**, élève-ingénieur en 2e année à **Grenoble INP - Ensimag, UGA**, est monté sur la deuxième marche du podium avec ses équipiers, dont 1 élève de l'UGA, Théo SCHELY, étudiant en licence 3 STAPS hybride – SHIFT.



# Jeux paralympiques de Milan-Cortina 2026

**Jordan BROISIN** diplômé de Grenoble INP – Phelma, UGA et de Grenoble IAE – INP, UGA, a obtenu la confiance de ses pairs qui l’ont élu porte-drapeau de l’équipe de France paralympique à Milan-Cortina. Membre de l’équipe de France handisport de ski alpin depuis 2014, il a déjà 2 participations aux Jeux Paralympiques à son actif : Pyeongchang en 2018 et Beijing en 2022, où il finit notamment à la 7e place du slalom.



## L'association

### en quelques chiffres

- Fondée en 1902 (125 ans en 2027)
- 70 000 diplômés, dont 40 000 contacts
- 5 000 étudiants dans le réseau
- Diplômés présents sur tous les continents
- Fonds de dotation : 7 projets soutenus en 2025
- Thomas DELORT, président depuis 2025

## Dynamique

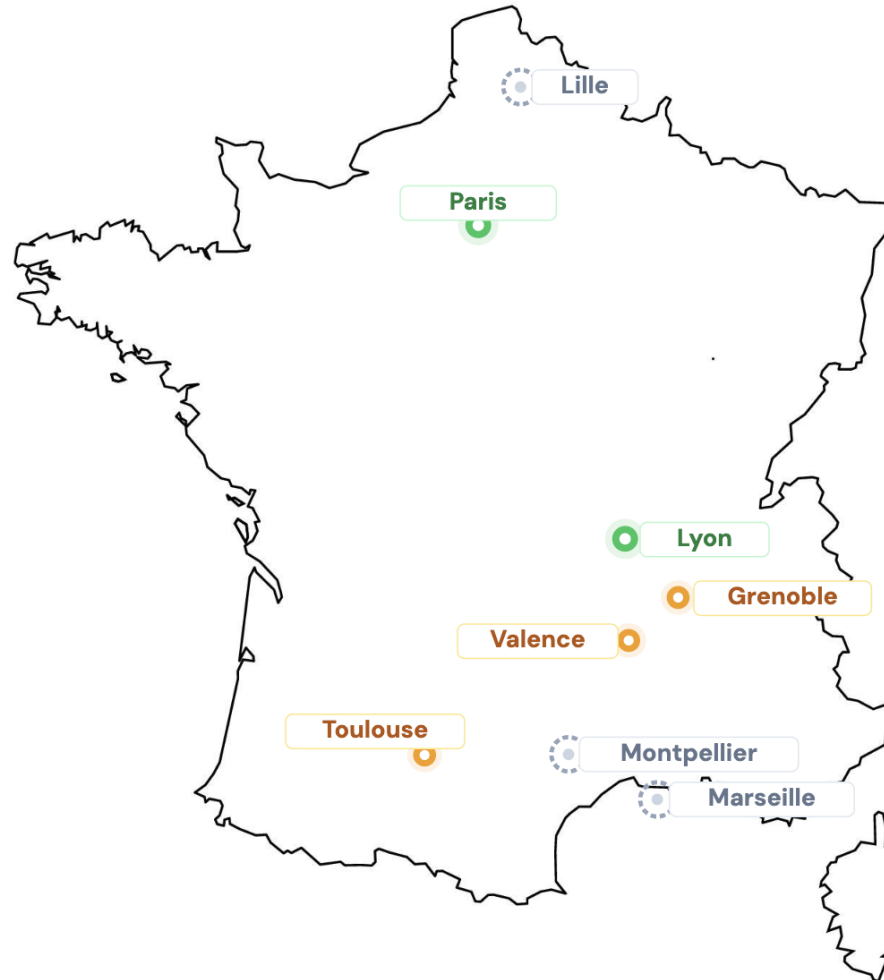
### territoriale & internationale

- Participation au forum d'accueil des étudiants internationaux
- Journées Alumni dans les écoles (Ense3, Phelma, Génie-Industriel)
- Rapprochement fort avec la Fondation Grenoble INP

### Carte des Groupements

GRENOBLE INP ALUMNI — 2025/2026

● Actif ● Pérennisation 🔄 À créer



#### ACTIF

🇨🇭 Genève  
Suisse

#### PÉRENNISATION

🇨🇳 Hong Kong  
Chine (RAS)

🇨🇦 Montréal  
Canada

#### À CRÉER

🇬🇧 Londres  
Royaume-Uni

🇺🇸 New York  
États-Unis

## Synergies

### avec Grenoble INP - UGA

- Mise à disposition des moyens de communication
- Stand partagé au Tech&Fest 2026
- Accueil des étudiants (*Projet fin d'études*) dans les régions
- Soutien projets étudiants via le Fonds de Dotation

## Relations

### entreprises — nouvelle dynamique

- Visites de sites industriels (Worldgrid, RTE(*Réseau et Transport d'Electricité*), Framatome, EDF...)
- Sourcing d'employeurs partenaires & communications IN'Partners
- Relance du pôle carrière

**Plan Climat Air Eau Énergie Métropolitain (PCAEM) 2020/2030** : En décembre 2025, Grenoble INP – UGA a signé la charte d’engagement de ce plan, avec l’UGA et les autres établissements-composantes.

- Cette signature a officialisé notre engagement et renforcé la dynamique collective portée par la Métropole depuis 2005. Le PCAEM constitue la feuille de route de la transition écologique et énergétique du territoire, autour de cinq axes majeurs : adaptation au changement climatique, transition énergétique et qualité de l’air, valorisation des ressources locales, mobilisation des acteurs et exemplarité des politiques publiques.

## **Plan régional pour les ingénieurs et les techniciens :**

- Auvergne-Rhône-Alpes s’est fixé comme objectif d’être la région des ingénieur·es et des technicien·nes en mobilisant 140 millions d’euros entre 2023 et 2028 :
  - Augmenter le nombre de nouveaux ingénieur·es et technicien·nes.
  - Renforcer le maillage des formations régionales en lien avec les entreprises et les territoires
  - Attirer et conserver les talents et promouvoir les métiers techniques et scientifiques

## **Nouvel accord-cadre signé avec STMicroelectronics :**

- Auparavant, il existait un accord-cadre entre STMicroelectronics, Grenoble INP – UGA et l’UGA
- Ce nouvel accord prenant en compte les spécificités grenobloises a été étendu au CNRS et à l’INRIA lors du dernier Tech & Fest.

## **FOREP-Vé2030** : « FORMer à l'Electronique de Puissance des Véhicules électriques 2030 »

- Grenoble INP - UGA est partenaire de ce nouveau projet Compétences et Métiers d'Avenir (AMI CMA) de grande envergure, qui a démarré fin 2025
- Le projet s'inscrit parfaitement dans l'objectif de réduire à zéro les émissions de CO2 des voitures neuves en Europe à partir de 2035. Il est porté par Grenoble INP - Ense3, UGA pour notre établissement.

## **Inauguration projet N2G2V** : le 25 février 2026

- Lauréat du programme France 2030 dans le cadre de l'appel à projets Compétences et Métiers d'Avenir (CMA), ce projet porté par Grenoble INP – UGA vise à former davantage d'ingénieur-es pour accompagner la relance du nucléaire et la transition énergétique.



## **Inauguration de deux plateformes dédiées à l'hydrogène et aux batteries** : le 22 janvier 2026

- Conçues dans le cadre des projets Accélération du Montage des formations Hydrogène (AMHY) et École de la Batterie (EDLB), lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Compétences et Métiers d'Avenir" du plan France 2030, ces infrastructures incarnent l'ambition de préparer les talents qui accompagneront les grandes transitions industrielles et énergétiques.

**CTI et HCERES** : (Commission des titres d'ingénieurs et Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur)

- Toutes nos écoles d'ingénieurs ont reçu le comité de visite des audit CTI!
- L'évaluation se poursuit maintenant avec les master dans le cadre de l'évaluation HCERES

**Conseil académique du consortium de coopération avec l'Université Galatasaray (GSÜ) les 8 et 9 janvier 2026** : université francophone dotée d'un consortium d'appui d'universités françaises, dont Grenoble INP – UGA est un des membres fondateurs.

- Objets du conseil académique de cette année :
  - Préparation du renouvellement de la convention quinquennale de coopération (2027-2032)
  - Visites des centres de recherche de GSÜ et découverte des travaux qui y sont menés
  - Rencontre avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Turquie : mise en place d'outils pour soutenir la coopération (bourses d'études, séjours scientifiques, etc.)

**Tech & fest les 4 et 5 février 2026** : 3<sup>e</sup> édition, consacrée aux nouvelles technologies et à l'innovation.

- Fil rouge : la souveraineté économique, industrielle, technologique, numérique, énergétique.
- Grenoble INP - UGA et sa Fondation se sont positionnés comme interface structurante entre science, ingénierie, industrie et société, en complémentarité directe avec le stand UGA.

## **Visite de la délégation IFCEN pour étendre le partenariat avec Sun Yat Sen University du 3 au 5 février**

**2026** : L'Institut franco-chinois de l'énergie nucléaire (IFCEN) est l'une de nos formations délocalisées, située au sein de l'Université Sun Yat-Sen.

- L'institut est soutenu par un consortium d'établissements d'enseignement supérieur français dont le pilotage est assuré par Grenoble INP - UGA.
- Objet de la visite : Etudier la possibilité d'étendre la collaboration aux programmes de double diplomation niveau master :
  - Master Program in Medical Physics
  - Interdisciplinary master program in Nuclear Engineering and Technology + AI/Data Science

## **XIIIe Dialogue Unite! à Turin du 9 au 12 février 2026** : cap sur l'avenir de l'alliance européenne

- plus de 300 personnes venues des neuf universités partenaires
- Fil conducteur de cette édition : Comment passer d'une logique de projets Erasmus+, par nature limitée dans le temps, à une alliance véritablement intégrée et capable de contribuer durablement à la compétitivité de l'Europe ?

**Lancement de la Chaire Électronique Durable à Grenoble INP - Phelma, UGA** : avec le soutien de la Fondation Grenoble INP.

- Dispositif pédagogique ambitieux visant à intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux au cœur de la formation des ingénieur·es en électronique.

**Lancement de la nouvelle Chaire d'excellence TwinHy** : Lancée par la Fondation Grenoble INP en partenariat avec EDF Hydro et en collaboration avec le GIPSA-lab.

- Objectif : mener des recherches sur le développement de méthodologies scientifiques de pointe afin d'optimiser l'exploitation des installations hydroélectriques.

**La conférence internationales MATERIAUX 2026** : elle rassemblera entre 1200 et 1800 personnes à Grenoble (Alpexpo) du 16 au 20 Nov 2026.

- C'est la communauté des matériaux grenobloise qui se charge de l'organisation locale, avec une implication importante des personnels et laboratoires de Grenoble INP - UGA.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 3. Stratégie & gouvernance



a. **Approbation compte financier 2025**

# INFORMATIONS AGENT COMPTABLE

## Contexte organisationnel de l'agence comptable :

- Au 1er octobre 2025, prise de fonction du nouvel agent comptable (ancienne fondée de pouvoir)
- Recrutement d'une nouvelle fondée de pouvoir au 01/10/2025 (ancienne responsable service facturier)
- Phase d'adaptation et d'organisation de l'agence comptable ajustée en fonction des absences
- Impact sur le calendrier de clôture 2025 : arrêt des prises en charges des recettes début décembre 2025

## Faits marquants de l'exercice :

- L'intégration du patrimoine de Grenoble IAE – INP, UGA et de Polytech Grenoble INP - UGA n'a pu être réalisée à l'actif de l'établissement sur l'exercice 2025 en raison d'absence de documents d'affectation des bâtiments et terrains
- Trésorerie et recouvrement :
  - Travail important de l'agence comptable pour le suivi des encaissements et de la trésorerie
  - Reprise active du recouvrement des créances
  - Variation de trésorerie + 10 895 840 € (2025) contre – 14 984 256 € (2024)

## Faits marquants de l'exercice :

- Montants antérieurs importants des comptes d'attente :
  - 16 M€ au 31/12/2025 d'encaissements non affectés à une facture recettes ( absence de recettes budgétaires), dont 13,6M€ liés aux contrats
  - Le niveau élevé des comptes d'attente entraine une réserve par commissaires aux comptes

## Faits marquants de l'exercice :

Ecart entre le fonds de roulement voté et celui de la balance comptable

Erreur identifiée du niveau de fonds de roulement voté en 2023 et en 2024

Correction des niveaux de fonds de roulement 2023 et 2024 \*

	2023	2024
<b>Fonds de roulement voté compte fi</b>	<b>23 639 307 €</b>	<b>12 082 297 €</b>
<b>Fonds de roulement (balance comptable)</b>	<b>20 442 496 €</b>	<b>9 102 427 €</b>

\* Le fonds de roulement issu de l'outil comptable est correct et fiable

## La capacité d'autofinancement

	Exécuté 2024	Exécuté 2025
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	- 3 391 111	- 4 952 238
+ dotations aux amortissements, dépréciations	13 243 356	13 136 345
+ provisions		400 928
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	432 603	1 600 062
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	180 670
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 839 629	8 164 517
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>1 580 013</b>	<b>- 998 875</b>

## La part d'investissement sur fonds propres – diminution du fonds de roulement

EMPLOIS	Exécuté 2024	Exécuté 2025	RESSOURCES	Exécuté 2024	Exécuté 2025
Insuffisance d'autofinancement*	-	998 875	Capacité d'autofinancement*	1 580 013	-
Investissements	16 622 701	10 052 316	Financement de l'actif par l'État	948 125	1 593 622
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 466 558	1 804 877
			Autres ressources	70 994	128 187
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	16 622 701	11 051 191	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	5 065 691	3 526 686
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	-	-	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>11 557 010</b>	<b>7 524 505</b>

## Trésorerie et fonds de roulement Le besoin de fonds de roulement

	Exécuté 2024	Exécuté 2025
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 14 984 256	10 895 109,75
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	9 102 427	1 577 922
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 725 435	- 29 145 050
Niveau final de la TRESORERIE	19 827 862	30 722 972

Affectation du résultat (soumis au vote)

-4 952 237,62 €

# INFORMATIONS ORDONNATEUR

# Situation financière

En k€	Réalisé 2024	CRE 2025	Budget initial 2025	2 <sup>e</sup> budget rectificatif 2025	Réalisé 2025
Compte de résultat patrimonial	- 3 391	- 4 082	- 5 551	- 1 971	- 4 952
Montant du fonds de roulement	+ 12 082	+ 4 376	+ 5 481	+ 7 635	+ 1 577
Nombre de jours de fonds de roulement	29 j	9 j	9 j	17 j	4 j
Montant de la trésorerie finale	+ 19 828	+ 11 827	+ 7 916	+ 26 016	+ 30 723
Nombre de jours de trésorerie	47 j	25 j	6 j	58 j	75 j

- **Résultat 2025 : – 4,9 M€**

- Niveau plus dégradé qu’anticipé au 2<sup>e</sup> budget rectificatif

*Proche de l’estimation du budget initial 2025 et du CRE (Conditions de retour à l’équilibre) 2025, traduisant les efforts consentis dans le cadre du CRE.*

- **Recettes**

- Compensation totale du CAS (*compte d’affectation spéciale*) Pensions par l’Etat (1,4 M€)
- Mise en place d’un reste à charge sur les formations en alternance
- Hypothèses de produits trop optimistes en lien avec les contrats : préciputs, frais de gestion  
Impact très marqué au 2<sup>e</sup> budget rectificatif (- 2,1 M€)

- **Dépenses**

- Effets du CRE sur la masse salariale et le fonctionnement : réalisé -1,6 M€ vs. attendu -2,5 M€
- Conventions de services partagés UGA : nouvelle dépense (effet rattrapage + pérennisation = 2,35 M€)
- Patrimoine Grenoble IAE – INP, UGA/Polytech Grenoble – INP, UGA (compensé à hauteur de 0,4 M€)

# Situation financière

En k€	Réalisé 2024	CRE 2025	Budget initial 2025	2 <sup>e</sup> budget rectificatif 2025	Réalisé 2025
Compte de résultat patrimonial	- 3 391	- 4 082	- 5 551	- 1 971	- 4 952
Montant du fonds de roulement	+ 12 082	+ 4 376	+ 5 481	+ 7 635	+ 1 577
Nombre de jours de fonds de roulement	29 j	9 j	9 j	17 j	4 j
Montant de la trésorerie finale	+ 19 828	+ 11 827	+ 7 916	+ 26 016	+ 30 723
Nombre de jours de trésorerie	47 j	25 j	6 j	58 j	75 j

- **Fonds de roulement**

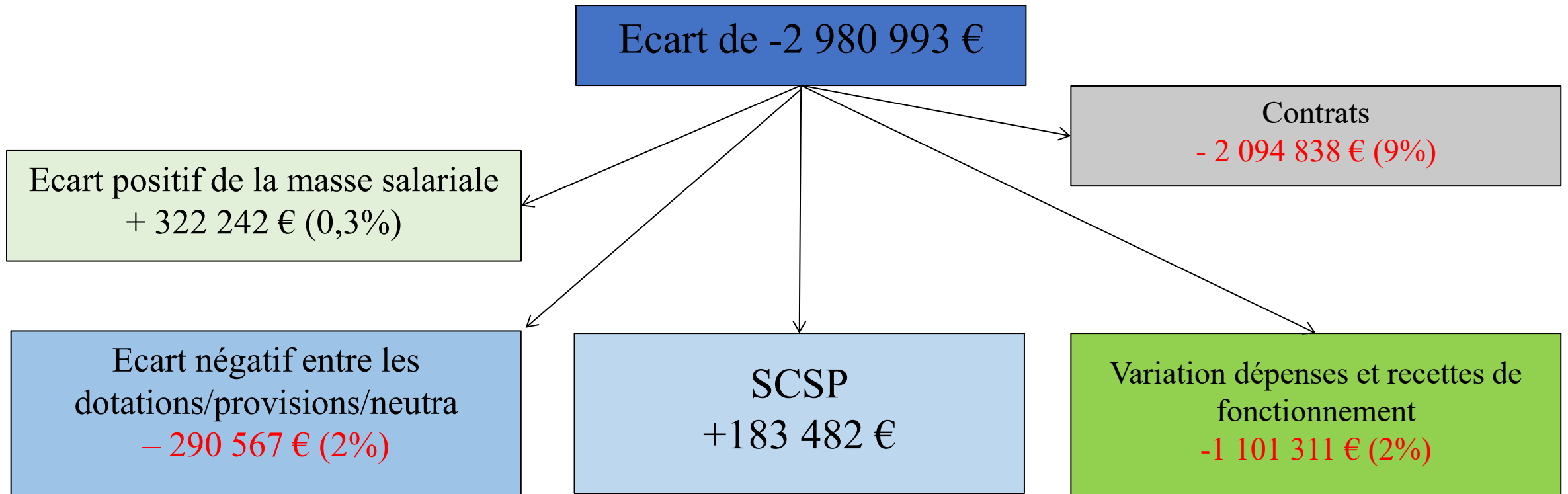
- Niveau très faible, au-dessous du seuil règlementaire, traduisant l'absence de réserve
- Correction de l'erreur de report constatée sur l'exercice 2023 : -3,1 M€ répercutés fin 2025  
*Sans cela, le fonds de roulement aurait été dans la cible du CRE 2025*
- Impact du solde d'investissements autofinancés

- **Trésorerie**

- Niveau nominalement satisfaisant, au-dessus des prévisions initiales
- Encaissements exceptionnels du volet IDEX Formation (rattrapage)
- Encaissements des contrats (AMI CMA, etc.)
- Point de vigilance : trésorerie gagée par les contrats, volant réellement disponible limité

# Résultat 2025 (écarts principaux avec le BR2)

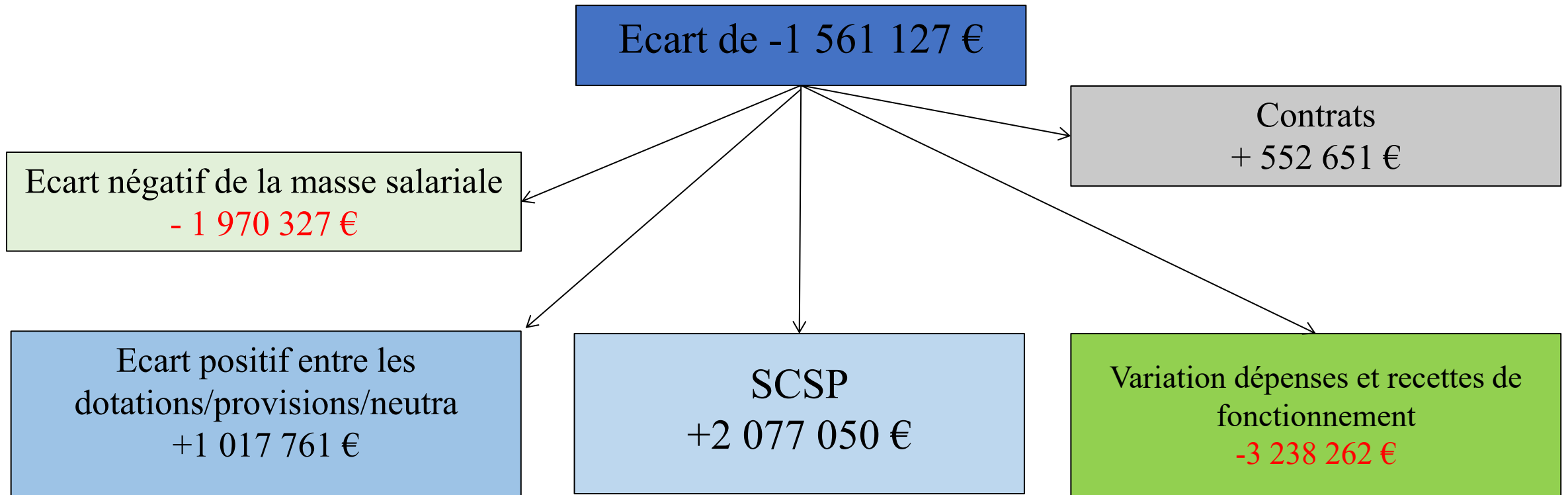
Résultat 2025 : - 4 952 238 € et 2<sup>e</sup> budget rectificatif : -1 971 245, soit une variation négative totale de : -2 980 993 €  
(soit un écart de 1,8% par rapport au budget total)



Le signe + signifie un écart positif entre le réel 2025 vs. 2<sup>e</sup> budget rectificatif 2025  
Les % sont exprimés sur la masse considérée

# Résultat 2025 (écarts principaux avec le résultat 2024)

Résultat 2025 : - 4 952 238 € et Résultat 2024 : -3 391 111, soit une variation négative totale de -1 561 127 €



Le signe + signifie un écart positif entre le réel 2025 vs réel 2024

# Explication du résultat 2025 (en M€)

- 4,9 M€

## Charges non récurrentes

Rattrapage service partagés +1,45  
Accompagnement Projet transformation  
établissement +0,2

Soit un total de 1,65 M€

## Recettes

Mises à disposition	-0,9
Taxe apprentissage	+0,4
Droits d'inscription	+0,3
Formation continue	+0,5
SCSP ( <i>subventions pour charges de service public</i> )	+2,1

Soit un total de 2,4 M€

## Charges récurrentes

### Non compensées

GVT (glissement vieillesse technicité)	+0,3
Flux entrées/sorties	+0,8
Rémunérations accessoires	+0,7
Services partagés UGA	+0,9
Amort/neutra	+0,3
Assurance risque statutaire	+0,2
Fluides	+0,3
Achats licences	+0,2
Loyer GreEn-ER	+0,2

Soit un total de 3,9 M€

### Compensées

CAS (*compte d'affectation spéciale*) Pensions +1,4  
Patrimoine +0,4

Soit un total de 1,8 M€

# Ré-examen de la trajectoire du CRE

- **Projection 2026 à budget constant**

- Le fonds de roulement projeté devient négatif
- La trésorerie passe sous le seuil prudentiel des 30 jours

→ **Situation financière non soutenable nécessitant des mesures correctrices**

	CF 2024	CF 2025	BI 2026
Résultat	(3 391 111)	(4 952 237)	(3 493 517)
CAF/IAF	1 580 013	(998 873)	1 553 399
Fonds de roulement (FDR)	9 102 427	1 577 924	(576 649)
Trésorerie (variation hors opérations non budgétaires)	19 827 862	30 722 972	11 554 468
Poids de la masse salariale	75,7%	77,5%	78,2%
Jours FDR	22	4	-1
Jours trésorerie	47	75	25

CAF/IAF : Capacité d'autofinancement/incapacité d'autofinancement - CF : Compte financier - FDR : Fond de roulement

# Ré-examen de la trajectoire du CRE

- **Motivations**

- Nécessité de réviser le CRE au regard de la réglementation
  - Le CRE #1 (décembre 2024) était bâti sur le seul indicateur du résultat comptable qui devait redevenir positif en 2027 et le rester par la suite
  - Entre-temps, le nouveau décret financier a changé les règles au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - Le CRE #2 (juin 2026) doit tenir compte du fonds de roulement, de la trésorerie et de rigidité de la masse salariale (ratio Dizambourg)
- Budget 2026 déséquilibré suite au report de la modulation des droits d'inscription
  - L'établissement s'est engagé à présenter un 1<sup>er</sup> budget rectificatif en juin 2026
- Intérêt d'embarquer dans la trajectoire financière le Projet de Transformation de l'Etablissement (PTE) qui prévoit un objectif d'économie de 5 M€ de masse salariale IATS en 2 ans

- **Calendrier et méthode**

- 11 mars : Présentation de la situation financière en directoire
- 12 mars : Vote du compte financier 2025 au Conseil d'administration
- 18-26 mars : Sessions de discussion du réajustement du CRE en directoire
- 1<sup>er</sup> avril : Adoption du CRE ajusté en directoire, puis transmission au rectorat
- 11 juin : Vote du CRE et du 1<sup>er</sup> budget rectificatif au Conseil d'administration

- **Comme le prévoit les textes, le compte financier a été transmis à la Rectrice.**
- **Son courrier reçu ce jour indique que le compte financier est considéré comme insoutenable au sens de l'article R 719-61 du code de l'éducation et implique la mise en place d'une procédure de retour à l'équilibre financier.**
- **Procédure à suivre par l'établissement :**
  - Transmission pour le 10 avril 2026 au plus tard des mesures envisagées et de leur traduction dans le budget de l'exercice ;
  - Tenue d'un comité de suivi au mois de mai 2026 pour présenter les 1<sup>ère</sup> mesures pour garantir la soutenabilité budgétaire de l'établissement
  - Adoption au CA du 12 juin 2026 d'une délibération qui déterminera les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice en court. Celle-ci devra s'accompagner d'un budget rectificatif. Tout deux auront été transmis à la Rectrice et devront avoir recueilli son avis conforme

## Approbation de la présentation du compte financier et de l'affectation du résultat

Examiné en commission permanente du 26 février 2026

### Remarques :

- Quel serait le fond de roulement satisfaisant pour un établissement comme le notre ?
  - *Il serait de 15 jours, soit 7 fois plus que celui présenté.*
- Pourquoi cette erreur n'a pas été repérée avant ?
  - *Il y a un problème de pilotage des contrats qui est identifié. Une cellule de pilotage des projets est en cours d'installation. Le reste est une erreur matérielle. Le fond de roulement voté n'était pas identique aux informations sortant des outils. De plus, le calcul du fond de roulement ne rentre pas dans le périmètre des commissaires aux comptes. Cela sera le cas pour les futures années.*
- Quand cette cellule pilotage des projets sera-t-elle opérationnelle ?
  - *Elle a été actée et va démarrer rapidement avec certains projets comme les AMI-CMA et l'IDEX.*

## Approbation de la présentation du compte financier et de l'affectation du résultat

### Remarques (suite):

- D'où vient la hausse de la trésorerie ?
  - *Des fonds perçus par l'IDEX (Initiative d'excellence) et de l'encaissement de créance.*
- Que représentent les services partagés avec l'UGA ?
  - *Le montant est important car il y a eu un effet rétroactif sur 2025 avec 2023 et 2024. Il y a une démarche engagée pour réduire certains coûts de services.*

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve le compte financier tel que présenté.

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve l'affectation du résultat.

## b. Rapport annuel de performance (RAP) 2025

*Sujet reporté à une séance ultérieure*

## c. Projet stratégique d'établissement

*Sujet reporté à une séance ultérieure*

d. Expérimentation de la mise en place d'un  
Conseil stratégique en innovation et  
entreprenariat pour Grenoble INP – UGA

# Contexte

- **L'innovation, un sujet stratégique aux enjeux sociétaux**
  - Progrès de la société, nouvelles organisations, méthodes, nouveaux outils, produits, services, etc.
  - Création d'emplois, insertion professionnelle
- **Au cœur des politiques**
  - Nationale : « start-up nation », Pôles Universitaires d'Innovation (PUI), Stratégies Nationales d'Accélération (SNA), France 2030
  - Régionale : innovation et entrepreneuriat en AURA
  - Territoriale : depuis 2009, Grenoble Innovation Advanced New Technologies (GIANT)
- **Un succès particulier sur le territoire Grenoble Alpes**
  - 2025 : 7<sup>e</sup> place mondiale des hubs Deep tech rapportée à sa population (Global Tech Ecosystem Index)
  - 2026 : Grenoble, capitale européenne de l'innovation
- **Une mission de plus en plus compétitive : à cette « heure de gloire », pertinence d'une réflexion prospective, à la fois stratégique, tactique et opérationnelle**

# Quelques constats en éléments de preuve

- **Sur le besoin d'une réflexion** : sur le territoire Grenoble Alpes, observation d'un phénomène récent de croisement des courbes en création de start-up
  - Académiques
  - Non académiques
- **Sur la pertinence de Grenoble INP – UGA** : une double dynamique Tech & Talents
  - Deep tech : tech (issue de la recherche) au besoin de talents (issus de la formation)
  - Deep tech inversée : talents au besoin de tech ?
- **Sur le potentiel d'impact de la démarche** : facteurs d'échelle et capacité d'évolution
  - Les élèves, le plus grand vivier : par an, 1% des étudiants entrants > nombre de start-up académiques créées sur le territoire
  - Depuis 2025, formation systématique des élèves à la PI (2 éditions), tremplin PRIME (Projets de Fin d'Etudes Recherche en entreprise mono-multi élèves-écoles)
- **Sur la pertinence d'un Conseil stratégique à Grenoble INP – UGA** : force du collectif
  - Des Conseils statutaires : CEVU, Conseil scientifique et Conseil administratif
  - L'innovation, une mission aux interfaces, complexité inhérente : du MESRI au MESR (ministère enseignement supérieur, recherche, innovation)

- Objectif : contribuer, de manière responsable, à la hauteur de ses capacités, à relever les **défis sociétaux** ; les territoires, la France, l'Europe en ont besoin
- Approche :
  - Développer son plein potentiel par l'identification des **gisements** sur ses actifs (matériels et immatériels) et activités (e.g., formation, recherche partenariale, transfert de propriété intellectuelle, création de start-up)
  - Se créer des **forces nouvelles** par la saisie des opportunités, la neutralisation ou conversion en forces des faiblesses et menaces
  - Partager ses **expérimentations**
- Posture : l'innovation, une **mission stratégique, systémique et longitudinale**, un **processus**
- Ambition : **positionner Grenoble INP – UGA** comme acteur international majeur, performant, innovant et inspirant, en innovation et entrepreneuriat, avec une signature identitaire d'Établissement

# Cadre du Conseil stratégique

- **Mission : conseiller** Grenoble INP – UGA dans ses politique et stratégie en innovation et entrepreneuriat par des **éclairages** et **suggestions**
  - Vision et modèles
  - Feuille de route et priorités
  - Partenariats et projets
  - Notoriété et communication
  
- **Approche pragmatique, efficace** : multi-échelles initiée à l'échelon territorial
  - Mandats de 3 à 4 ans, **partenariats** sans flux financier, sous confidentialité
  - 3 à 4 réunions par an, avec **suivi** des décisions, mises en œuvre et impacts
  - Organisation en **collèges** assurant créativité et applicabilité
  - Possibilité d'**invités ponctuels** selon les sujets

# Cadre du Conseil stratégique

- **Composition** : trois classes de collèges (Faiseurs, Régulateurs, Actionneurs), trois collèges par classe (Faiseurs et Régulateurs), trois représentant(e)s par collège

## **ACTIONNEURS pour l'innovation**

- Instances pour l'application - *Transformation*

**Ingénieur(e)s  
Manager(e)s  
Innovateur(e)s  
Entrepreneur(e)s**

## **FAISEURS d'innovations et innovateur(e)s**

- Académie - *Talents&Tech*
- Entreprises - *Marchés&Affaires*
- Territoires - *Développement*

## **REGULATEURS de l'innovation**

- Pouvoirs publics - *Cadrage*
- Investisseurs - *Financement*
- Société civile - *Modération*

- **Nomination** : par l'administrateur général de Grenoble INP - UGA

# Composition

Invité permanent : l'administrateur général de Grenoble INP – UGA – Vivien Quéma

Président(e) : Vice-Président(e) Innovation de Grenoble INP – UGA – Gaëlle Calvary

Invitée permanente : Service valorisation partenariats entreprises – DRIVE de Grenoble INP – UGA – Isabelle Chéry

Classes de collègues	Collèges	Sous-collèges	Membres	Représentants
<b>Actionneurs pour l'innovation</b>	Instances pour l'application <i>Transformation</i>	Conseils d'établissement	Conseil scientifique CEVU CA	Désigné(e) par le CS Désigné(e) par le CEVU Désigné(e) par le CA
<b>Faiseurs d'innovations et innovateur(e)s</b>	Académie <i>Talents&amp;Tech</i>	Organisme de recherche Enseignement supérieur Enseig. sup. et/ou Recherche	CEA GEM <i>A venir</i>	Jean-Michel Goiran Sylvie Blanco <i>A venir</i>
	Entreprises <i>Marchés&amp;Affaires</i>	Grands groupes PMEs Start-up	ST <i>A venir</i> Start-up	Serge Veyres <i>A venir</i> Emeric Mourot
	Territoires <i>Développement</i>	Grenoble Est Grenoble Ouest Valence Romans	Inovallee <i>A venir</i> Pôle Innovation	Claire Chanterelle <i>A venir</i> David Hély
<b>Régulateurs de l'innovation</b>	Pouvoirs publics <i>Cadrage</i>	Ministère Région Métropole	DRARI Auvergne-Rhône-Alpes Invest In Grenoble	Astrid Astier Laurent Monard Nicolas Beroud
	Investisseurs <i>Financement</i>	Banque publique Banque privée Citoyens	Bpifrance CIC Business angels	Florent Genoux Adrien Marcel Philippe Rase
	Société civile <i>Modération</i>	Talents confirmés Génération futures à développer Médias	Alumni Grenoble INP – UGA Femmes Ingénieures Dauphiné Libéré	Jean-Michel Dang Flore Gouaux et/ou Muriel Dupont Georges Bosi

e. **Charte partenariale de l'Institut  
polytechnique de Grenoble**

- **Des relations partenariales riches, portées par de nombreuses entités**
  - Composantes de formation
  - Plateformes technologiques
  - Filiale de valorisation Grenoble INP Entreprise
  - Fondation Grenoble INP
- **Enjeu: renforcer la cohérence globale et la lisibilité de l'offre partenariale, pour**
  - Accroître la visibilité externe
  - Assurer la clarté des messages adressés aux partenaires
- **Un travail sur les relations partenariales de l'établissement a été initié**
  - Dont une réflexion pour améliorer la lisibilité externe et interne de son action partenariale

# Premières actions menées

- **Rédaction de deux documents communs**
  - Une trame de convention partenariale mise à jour
  - Une **charte partenariale**
- **Objectif de la charte: expliciter**
  - Les valeurs sur lesquelles sont basés les partenariats de l'établissement
  - Les principes qui les encadrent
- **Une charte publique**
  - Disponible en ligne sur le site de l'établissement
- **Un cadre de référence pour l'établissement et ses partenaires**
  - La trame de convention prévoit que les partenaires déclarent en avoir pris connaissance et s'engagent à en respecter les principes

# Un travail collaboratif

- **Rédaction avec les responsables politiques Relations Entreprises des composantes de formation**
- **Transmission pour relecture et validation:**
  - L'équipe Présidence de Grenoble INP – UGA
  - La Direction Générale des Services
  - Les directions des composantes de formation
  - Le directeur de la DRIVE (*Direction Recherche, Innovation, Valorisation et Europe*) et les directeurs et directrices scientifiques de l'établissement
  - La filiale de valorisation Grenoble INP Entreprise
  - La Fondation Grenoble INP
  - Les élèves élu.e.s du Conseil

- **La trame de convention partenariale**
  - Rappelle le cadre réglementaire qui régit les accords de partenariat
  - Fixe le cadre opérationnel de l'accord
- **La charte partenariale**
  - Clarifie le positionnement de l'établissement, les valeurs qui fondent ses relations partenariales
- **La rédaction de ces deux documents**
  - Formalise un socle commun partagé par l'ensemble des entités de Grenoble INP – UGA
  - Renforce la lisibilité de son action partenariale

# Charte partenariale de L'Institut polytechnique de Grenoble

Information au CEVU du 26 mars 2026

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

Remarques :

- Une entreprise qui ne respecte pas la charte aurait quelles conséquences ?
  - *Il y a des clauses qui permettent d'arrêter un partenariat.*
- A quel moment va-elle servir ?
  - *Une fois adoptée, la charte pourra être diffusée au public.*
- Quels sont les moyens pour dénoncer le partenariat ? Comment est vérifié le suivi ? L'évaluation pourrait-elle être publique ?
  - *Il y a un suivi des actions dans les composantes. La demande sur l'évaluation va être travaillée.*
- Quel est le lien avec les laboratoires ?
  - *Le terme « composantes » est utilisé pour englober tout le monde.*

## Charte partenariale de L'Institut polytechnique de Grenoble

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve la charte partenariale de l'Institut polytechnique de Grenoble.

f. Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de l'Université Grenoble Alpes

# Projet de Plan des Achats responsables de l'UGA

- **Obligation législative** pour toute personne publique dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'€ HT d'adopter un **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)**
- **Grenoble INP - UGA** : non soumis à l'obligation réglementaire : 33,3 millions d'euros d'achats en 2024  
-> **souhait de s'engager d'avantage dans la démarche d'achats responsables donc participation au projet du SPASER de l'université Grenoble Alpes (UGA).**
- **Part des achats dans le BEGES de Grenoble INP – UGA** : 42% en 2024

# Démarche d'adoption du Plan des Achats responsables de l'UGA

- Discussion et validation du projet de Plan par le Comité des Achats responsables

## Vice-président.es concerné.es

- VP Affaires générales : A.-C. Favre
- VP Recherche : Philippe Roux
- VP TREC : Sabine Lavorel

## Représentant.es des composantes académiques

- Grenoble INP - UGA : Marjorie Guillermo / Séverine Giroud
- Sciences Po Grenoble - UGA : Arnaud Coeffier / Emmanuel Kalnins
- ENSAG - UGA : Gaelle Jouault / Jean Adam
- Faculté des Sciences : Adrien Quintardont

## Représentant.es des directions concernées

- DGS ou DGSA : Karim Sellami
- Dir. Achats : Magalie Bouexel / Célia Gaillard
- DGD PAT : Sonia Rolland / Cynthia Chaudron
- DGD SI : Éric Jullien (supp. Coline Riffard)
- DGD RIV : Vanessa Delfau
- Dir. TREC : Jean-François Redon / Alexis Pont

- Réunion d'un GT opérationnel pour la proposition et l'élaboration technique du projet

# Les 5 engagements de l'UGA pour des achats responsables

1. Placer l'exigence environnementale au cœur de nos décisions d'achat
2. Accélérer la transition vers l'économie circulaire, la réduction et la prévention des déchets

AXE  
ENVIRON-  
NEMENTAL

AXE  
SOCIAL

3. Soutenir l'emploi inclusif et promouvoir l'égalité professionnelle

5. Promouvoir, développer et piloter la politique d'achats responsables

AXE  
COORDI-  
NATION

AXE  
ECONO-  
MIQUE ET  
ETHIQUE

4. Garantir une commande publique accessible et éthique

**PLACER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DE NOS DECISIONS D'ACHAT**

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE (synthèse) :

> **Ancrer la sobriété dans les pratiques d'achat, en recourant prioritairement aux alternatives à l'achat et en interrogeant systématiquement le juste besoin**

- Développer des solutions pour mutualiser l'utilisation des équipements au sein de l'UGA
- Encourager et accompagner la réparation des biens et équipements
- Encourager le recours à la location plutôt que l'achat de biens lorsque cela s'y prête

> **Améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés**

- **Partager entre acheteurs un clausier de critères environnementaux** cohérents avec les exigences de l'établissement
- Généraliser une pondération significative des critères environnementaux dans l'analyse des offres.

➤ **Introduire progressivement une approche d'analyse en coût global et en cycle de vie**

➤ **Intégrer les enjeux environnementaux dans les habitudes d'achat de l'établissement**

- Cadrer les achats au travers de règles propres à chaque domaine et outiller le prescripteur pour l'accompagner à s'interroger sur son besoin, les incidences de cet achat et les éventuelles alternatives existantes
- Encourager le regroupement des commandes pour réduire les incidences environnementales
- Systématiser l'information sur l'impact écologique de chaque achat de l'établissement

**PLACER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DE NOS DECISIONS D'ACHAT**

OBJECTIFS CHIFFRÉS ET JALONS COMMUNS

- Pérenniser l'intégration systématique de dispositions environnementales (sous forme de critères et/ou de clauses) dans l'ensemble des marchés de l'UGA
- D'ici 2030, dans le cadre de l'analyse des offres, et parmi l'ensemble des critères retenus (prix, valeur technique, etc.), la pondération des critères environnementaux est fixée à :
  - Au moins 10% pour l'ensemble des marchés de travaux et de prestations associées
  - Au moins 20% pour l'ensemble des marchés de services et de fournitures (incluant les achats scientifiques)
- **D'ici 2027, 100% des acheteurs des services centraux sont formés à l'analyse du cycle de vie et du coût global**
- D'ici 2028, un outil permettant les analyses du cycle de vie et du coût global est mis en place
- D'ici 2030, au moins 10% des consultations prévoient un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global (en lieu et place du critère prix)

## ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS

### ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE (synthèse) :

#### > **Accroître la part de réemploi dans les achats et le recours à l'économie circulaire**

- Valoriser l'économie circulaire dans le choix de l'offre
- Définir une part minimale d'achat de réemploi et de réutilisation dans chacun des segments d'achat
- **Travailler avec les prescripteurs pour orienter les marchés vers du matériel reconditionné**
- Développer des solutions pour mutualiser l'utilisation des équipements en interne ou avec des acteurs extérieurs (...)

#### > **Contribuer à la prévention et à la réduction des déchets**

- Limiter l'acquisition d'appareils ou de solution engendrant des consommables jetables
- Exclure les achats de plastique à usage unique dans les marchés (...)
- Demander aux fournisseurs la livraison des produits dans des emballages adaptés au contenu, réutilisables et issus de matériaux biosourcés.

#### ➤ **Repousser et anticiper la fin de vie des équipements**

- Généraliser les clauses et les critères sur la durée minimale de disponibilité des pièces, de garantie ou sur l'interopérabilité
- Adopter une approche tenant compte de la durabilité de l'achat lors de l'analyse des offres (indice de durabilité...)
- Mettre en place des processus de cession de matériel auprès d'associations, d'éco-organismes ou à destination du secteur du réemploi.

**ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS**

OBJECTIFS CHIFFRÉS ET JALONS COMMUNS

- D'ici 2027, une plateforme interne de don et de prêt de matériels est mise en place
- D'ici 2027 et dès lors que l'objet du marché s'y prête, des clauses d'exécution et/ou des critères de sélection sont systématiquement intégrés sur la prévention et la réduction des déchets, et sur la réparabilité.
- D'ici 2030, une part minimale de produits réutilisés, réemployés ou recyclés est atteinte pour les domaines suivants :
  - 25 % pour le mobilier de bureau et de salles de réunion
  - 30 % pour les terminaux de téléphonie mobile et fixe
  - 30 % pour le matériel de reprographie et d'impression
  - 50 % pour les petites fournitures et petits équipements de bureau
  - 40 % pour la papeterie
  - 10% pour les équipements scientifiques

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE (synthèse) :

- **Faciliter l'accès aux structures de l'économie sociale et solidaire ou poursuivant une finalité sociale à travers leur activité**
  - Renforcer la connaissance et les relations avec ces structures, notamment dans le cadre des sourçages
  - Adapter les marchés à leur activité et leurs exigences spécifiques (allotissement plus fin et lots réservés)
- > **Améliorer la prise en considération des engagements sociaux dans les marchés**
  - Dans les marchés s'y prêtant, généraliser la prise en considération de critères sociaux dans l'analyse des offres
- > **Renforcer la prise en compte, dans les marchés, des considérations relatives à la qualité de l'emploi et des pratiques des employeurs, notamment en matière d'égalité professionnelle**
  - Intégrer des sous-critères spécifiques permettant d'évaluer les mesures mises en œuvre par le candidat afin de garantir l'égalité salariale et des conditions de travail entre hommes et femmes, la diversité, l'égalité des chances, la lutte contre le harcèlement, l'inclusion de personnes en situation de handicap, etc.
  - Mettre en place un clausier spécifique et des outils d'analyse permettant l'évaluation des considérations relatives à la promotion de l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination
  - Renforcer la vigilance portée sur les candidatures en vue d'exclure les opérateurs condamnés pour des pratiques discriminatoires

### OBJECTIFS CHIFFRÉS ET JALONS COMMUNS

- A partir de 2026, tous les nouveaux marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens intègrent des considérations d'exécution relatives au domaine social ou à l'emploi (notamment en faveur des personnes défavorisées)
- D'ici 2028, 40% des marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens intègrent des considérations sociales (clauses et/ou critères)
- D'ici 2029, la totalité des marchés, lorsque cela est applicable, comprend une clause et/ou un critère relatif à l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination
- **D'ici 2030, au moins 3 consultations par an prévoient un lot réservé aux entreprises adaptées ou d'insertion**

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE (synthèse) :

> **Améliorer l'interconnaissance avec les acteurs économiques, notamment les TPE et PME**

> **Adapter et simplifier les marchés**

> **Encourager une commande publique innovante**

- Encourager la proposition de variantes en les autorisant sans que la réponse à l'offre de base ne soit obligatoire

> **Veiller à l'impartialité des achats**

- Poser un cadre en matière de déontologie de l'achat public (Charte de déontologie)
- Développer des formations et actions de sensibilisation sur l'éthique dans les achats pour les agents et acteurs de la chaîne d'achat

> **Surveiller et prévenir les comportements anticoncurrentiels**

### OBJECTIFS CHIFFRÉS ET JALONS COMMUNS

- D'ici 2027, rédiger et diffuser une charte de déontologie auprès de l'ensemble des acteurs de la commande publique, au sein et hors de l'UGA
- D'ici 2029, la totalité des marchés proposent des documents de consultation simplifiés (règlement de consultation, cadre de réponse technique et/ou financier)

## PROMOUVOIR, DEVELOPPER ET PILOTER LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE (synthèse) :

> **Promouvoir la politique et les bonnes pratiques d'achats responsables**

> **Animer et développer la démarche d'achats responsables**

- Créer et animer un ou des réseaux internes de référents, composé(s) d'acheteurs et de techniciens
- Accroître l'offre de formation autour de l'achat responsable pour les acheteurs et les prescripteurs

> **Piloter la politique d'achats responsables et assurer une démarche d'amélioration continue**

- Réaliser des bilans de fin de marché pour évaluer la pertinence et l'efficacité des clauses mises en œuvre
- Assurer une évaluation de l'efficacité des considérations sociales et environnementales dans les marchés
- Établir une procédure d'application des pénalités en cas de non-respect des dispositions contractuelles
- Engager une analyse visant à évaluer l'impact des considérations environnementales et sociales sur le coût des achats.

### OBJECTIFS CHIFFRÉS ET JALONS COMMUNS

- D'ici 2027, une formation relative à l'achat responsable est mise en place et l'ensemble des acheteurs des services supports l'ont suivie
- D'ici 2027, un réseau interne de référents "achats responsables" est composé et animé
- D'ici 2030, 100% des marchés achevés sont évalués sur l'exécution de leurs considérations sociales et environnementales
- D'ici 2030, l'UGA est labellisée « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR)

## SPASER UGA

### Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) de l'Université Grenoble Alpes.

g. Manifeste éthique de l'ingénierie  
contemporaine

*Sujet reporté à une séance ultérieure*

## h. Bilan de la semaine de sobriété

*Sujet reporté à une séance ultérieure*

i. **Bilan de Unite!**

***Sujet reporté à une séance ultérieure***



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 4. Formation, recherche, valorisation



a. **Ensemble des financements hors contrats de l'établissement**

***Sujet reporté à une séance ultérieure***

**b. Contribution vie étudiante et de campus  
(CVEC) : présentation du bilan financier  
2025**

# Modalités et montant CVEC – budget 2025

Lors de son inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant justifie qu'il s'est acquitté du paiement de la contribution de vie étudiante et de campus ou qu'il remplit l'une des conditions ouvrant droit à exonération (boursier, réfugié, protection subsidiaire, demandeur d'asile). Ne sont pas assujettis : stagiaires formation continue, BTS, étudiants et étudiantes internationaux en échange qui ne payent pas de droits de scolarité en France.

- Le montant de la CVEC dû par les étudiants assujettis est réévalué chaque année, en particulier en fonction de l'indice des prix à la consommation. **En 2024/2025 : 103 €**
- A noter qu'une partie de ces contributions revient aux établissements, et une part revient aux CROUS.

## Particularités de gestion de la CVEC

La collecte est assurée par le CROUS qui reverse aux établissements la part qui leur revient. Le produit de la contribution est ainsi reversé aux établissements, sur la base du nombre d'assujettis, en deux versements (un 1er versement forfaitaire, selon un montant fixé par décret, et un complément au vu du produit total de la CVEC, selon les dispositions prévues à l'article D841-6 du Code de l'éducation).

Par conséquent :

- > On travaille jusqu'en fin juillet de l'année n sur la base d'un budget prévisionnel (année civile)
- > Ce n'est que fin juillet que le CROUS nous informe du montant réel qui nous sera versé

# Effectifs étudiants assujettis et montant de la CVEC

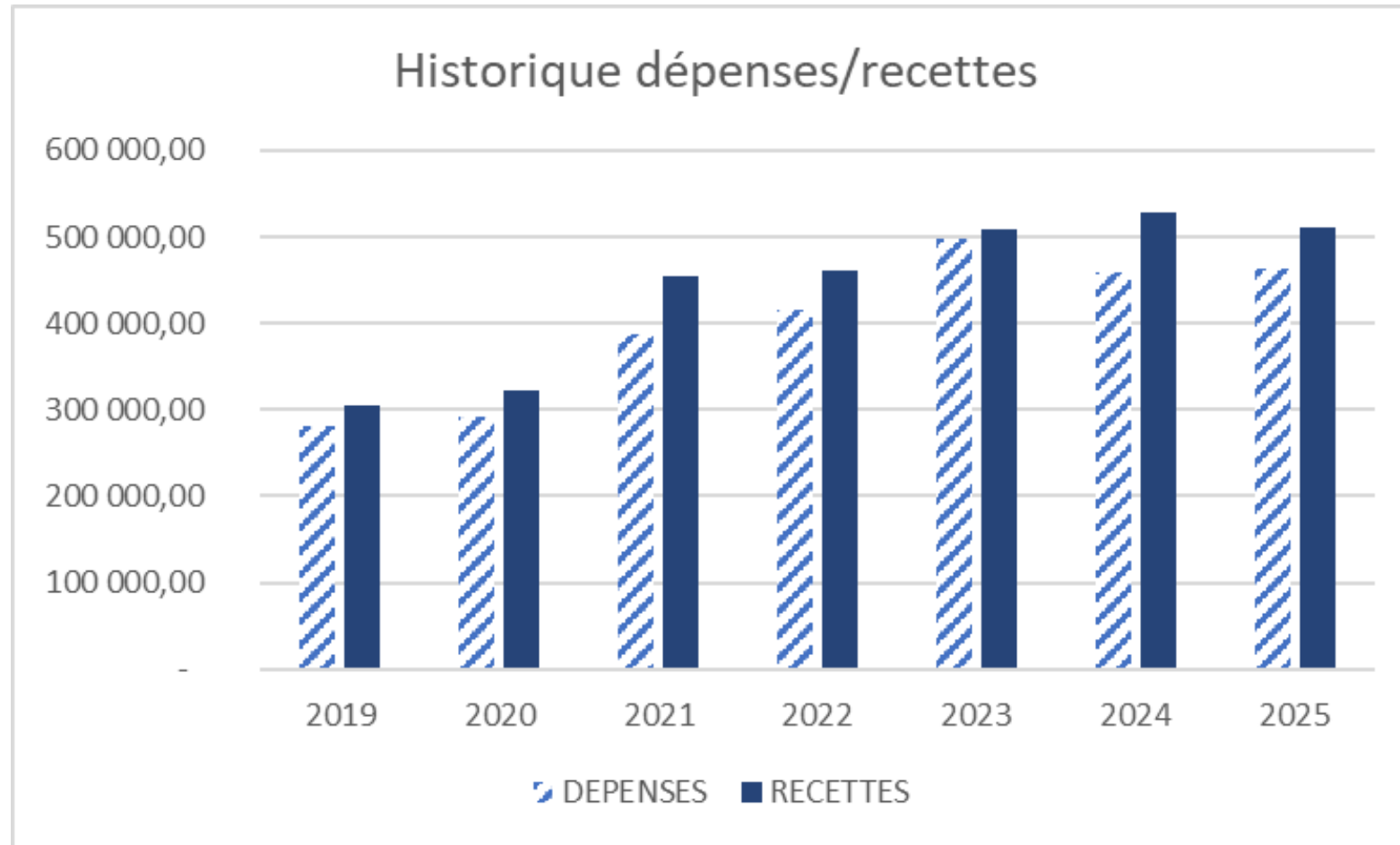
EXECUTE 2025	
Montant de la CVEC par étudiant	72,48 €
<b>Nombre d'étudiants assujettis</b>	<b>7 057</b>
Dont étudiants <b>grenoblois</b> assujettis	6 436
Dont étudiants <b>valentinois</b> assujettis	621
<b>Montant perçu au titre de la CVEC</b>	<b>511 489 €</b>

## Historique

	Nombre d'étudiants cotisants	Montant perçu par étudiant (€)
CVEC 2018/2019	5130	59,37
CVEC 2019/2020	5241	61,47
CVEC 2020/2021	7482	60,64
CVEC 2021/2022	7250	63,69796
CVEC 2022/2023	7234	70,38767
CVEC 2023/2024	7107	74,26493
CVEC 2024/2025	7057	72,47963

- Intégration Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA en 2020/2021
- Hausse significative de la CVEC en 2022
- Baisse en 2024

# Historique dépenses /recettes



Taux d'exécution en moyenne sur les 7 années = 90 %

## Parts reversées en 2025

- Répartition des fonds CVEC au bénéfice des élèves de Grenoble INP - UGA

Pour Grenoble INP - UGA, la répartition des fonds CVEC est discutée au niveau de l'UGA (commission de la vie étudiante) pour des actions collectives de site, et au niveau de Grenoble INP - UGA (commission CVEC) pour les actions propres à l'établissement Grenoble INP - UGA.

Clés de répartition et montants de contribution aux actions communes 2025				
Part commune UGA (grand établissement)			Part reversée au GIP Valence	
31,40%			cf. pourcentage Santé Grenoble	Forfait
Culture	Santé Grenoble	Accueil et accompagnement vie étudiante	Santé Centre santé jeunes Valence	Espaces de vie étudiante Maison de l'étudiant Valence
3,80%	18,00%	9,60%	18,00%	Forfait 5€/étudiant

# Budget exécuté 2025

BUDGET CVEC EXECUTE 2025				
EXECUTE EN DEPENSES AU 31/12/2025				462 879
Domaine	Précisions	Fonctionnement	Masse salariale	Totaux
Vie étudiante	Subventions projets CSIE	18 180	-	168 434
Vie étudiante	Subv. Assoc.RAID, BIE, SolidaRire, InPulse	29 825	-	
Vie étudiante	Formations élus des associations et VSS	8 461	-	
Vie étudiante	Dispositif psychologues	1 750	-	
Vie étudiante	Sécurité évènements étudiants	30 648	-	
Vie étudiante	Aménagt. et fonct. espaces (petit matériel MINP)	6 148	21 213	
Vie étudiante commun UGA		52 208		
Aides sociales	Aides exceptionnelles	82 700	-	102 700
Aides sociales	Bons alimentaires	20 000	-	
Santé	Lutte contre la précarité prémenstruelle	5 852	-	97 309
Santé commun UGA		91 457		
Culture commun UGA		19 437		19 437
Sport (DHeP)	Enseignements form. perso.(corps&santé, tennis et tir à l'arc)		36 568	75 000
Sport (DHeP)	Convention Association sportive Grenoble INP	22 500		
Sport commun UGA		15 932		
<b>TOTAL DES DEPENSES 2025</b>		<b>405 098</b>	<b>57 781</b>	<b>462 879</b>
<b>EXECUTE EN RECETTES AU 31/12/2025</b>				<b>511 489</b>
<b>TOTAL DISPONIBLE EN 2025</b>				<b>48 609</b>

# Exemples d'actions soutenues en 2025

- **Action sociale**
  - Aides d'études exceptionnelles (AEE)
  - Bons alimentaires
- **Santé**
  - Dispositif de consultation de psychologues (en complément des dispositifs UGA ou national)
- **Sport (DHeP – Département humanités et pédagogies)**
  - Enseignements formation personnelle (corps et santé, tennis et tir à l'arc) (IATS et enseignants sport)
  - Fonctionnement (association sportive et SUAPS)
  - Aménagement et équipement d'une salle de sport et bien-être à Grenoble INP – Esisar, UGA (reprise sur réserves)
- **Vie associative**
  - Subventions aux associations « établissement » (Grand Cercle, RAID, SolidaRire, IAESTE, Impulse Adelphie)
  - Frais de sécurité des événements étudiants
  - Formations prévention VSS (violences sexuelles et sexistes) aux associations, et élus

## Bilan de la CVEC 2025

Information au CEVU du 26 mars 2026

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

Remarques :

- Pourquoi les frais de sécurité des événements d'étudiants sont dissociés du soutien de la vie associative.
  - *D'un côté il y a des subventions et de l'autre on paie directement les sociétés via des marchés publics. (Jusqu'à maintenant la société relevant du marché était Impératif protection. Maintenant la société est PASS).*

 **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve le bilan 2025 de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 5. Affaires financières



- a. Accords-cadres pour des prestations de conseil en propriété industrielle pour la gestion des portefeuilles de brevets

Le Conseil d'administration de Grenoble INP - UGA doit donner son accord pour contractualiser les marchés dont le montant maximum cumulé dépasse le seuil de 3 200 000 € HT.

➤ *En-dessous de ce seuil, le CA a délégué sa compétence à l'administrateur général.*

Il s'agit ici de 9 marchés, passés sous la forme d'accords-cadres, portant sur des prestations de conseil en propriété industrielle pour la gestion des portefeuilles de brevets.

Ces accords-cadres seront conclus pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable tacitement deux fois, pour une durée maximale de 6 ans.

La consultation est passée dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre l'Université Grenoble Alpes (coordonnateur), Grenoble INP – UGA et la SATT Linksium.

Le tableau ci-dessous présente les marchés concernés ainsi que leurs montants maximums annuels :

Lots	Désignation	Montants maximums annuels en € H.T
01	Dispositifs médicaux non implantables - implantables	125 000 €
02	Traitement du signal - numérique - informatique	100 000 €
03	Chimie organique - chimie thérapeutique - électrochimie	50 000 €
04	Energie - matériaux	230 000 €
05	Diagnostic - biomarqueurs	50 000 €
06	Biotechnologie - biologie moléculaire	50 000 €
07	Physique - mécanique - mécanique des fluides	35 000 €
08	Electronique - réseaux électriques - micro-électronique – nanomatériaux	175 000 €
09	Photonique - optique laser	35 000 €

➤ Soit un montant un maximum sur 6 ans de : 5 100 000 € HT

# Convention de groupement UGA, Grenoble INP – UGA et SATT Linksium

La passation des 9 accords-cadres PI s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes établi conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique.

La convention précise notamment :

- le rôle de l'UGA en tant que coordonnateur,
- les responsabilités de chaque membre,
- les modalités de passation, d'analyse et de notification des marchés,
- les règles de reconduction, de retrait et de gestion des litiges.

## Accords-cadres pour des prestations de conseil en propriété industrielle pour la gestion des portefeuilles de brevets

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve :

- la convention de groupement pour la passation des 9 accords-cadres de conseil en propriété industrielle concernant la gestion des portefeuilles de brevets
- la passation des 9 accords-cadres de conseil en propriété industrielle concernant la gestion des portefeuilles de brevets

**b. Cadrage cartes cadeaux à destination des étudiants**

**Des cartes cadeaux sont donnés aux élèves et élèves stagiaires par différentes entités de Grenoble INP – UGA (composantes de formation, services d'établissement, etc) à l'occasion de :**

- Prix en récompense d'un concours (ex: concours photos pour les étudiants en échange).
- Remerciement de leur mérite en raison d'un investissement particulier au sein de l'établissement : au Département formation professionnelle (DFP)

Réglementairement, l'achat de ces cartes cadeaux, doit être formalisé par une délibération.

**Proposition :**

Permettre à ces entités d'acheter des cartes cadeaux dans un cadre bien précis :

- Pour une occasion définie
- Avec un montant limite en ce qui concerne la valeur des cartes cadeaux
- Avec un plafond maximum d'achat par entités et par an.

## Cadrage des bons cadeaux à destination des étudiants

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

### Remarques :

- Cela ne laisse-t-il pas trop de liberté aux entités ?
  - *L'agent comptable n'a pas l'opportunité de la dépenses et le sujet est très réglementé par la cour des comptes. S'il n'y a pas de délibération qui encadre les bons cadeaux, il ne peut pas y avoir d'achats. Il serait possible de demander des anticipations pour que cela passe en CA mais cela pourrait aussi alourdir les ordres du jour des Commissions permanentes.*
- Question du mérite.
  - *Jusqu'à maintenant il n'y avait pas de cadre. L'objectif est de faire un état des pratiques. Le DFP ayant été le seul à demander cette occasion du mérite, la délibération sera précisée en ce sens pour l'investissement.*
- Demande d'avoir un cadre plus contraignant.
  - *Pris en compte. La nouvelle proposition validée avec l'agence comptable sera proposée aux membres du CA.*
    - *Parler seulement d'investissement et non de mérite et que cela concerne exclusivement les élèves stagiaires du DFP*
    - *Montant plafond pour les entités pour éviter les dérives.*

## Cadrage des bons cadeaux à destination des étudiants

### Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la mise en place d'une politique d'achat liée aux prestations offertes « cadeaux », à destination des élèves et des élèves stagiaires.

L'Institut polytechnique de Grenoble et ses entités peuvent ainsi offrir un prix aux élèves et aux stagiaires sous la forme de cartes cadeaux, pour un montant allant jusqu'à 100€ :

- dans le cadre :
  - d'un concours
  - pour les élèves stagiaires, en raison d'un investissement particulier au sein de l'établissement.
- A hauteur de :
  - 800€ par an pour les composantes de formation
  - 1000€ par an pour la Direction relations entreprise, formation, vie étudiante (DREFE) et la Direction relations internationales (DRI).

## c. Cadrage bons alimentaires

# A Destination des élèves de Grenoble INP - UGA

## Des bons alimentaires sont donnés aux élèves :

- Par la direction relations entreprises, formation, vie étudiante (DREFE)
- Sur les préconisation des assistantes sociales du CROUS

Pour une meilleure gestion de l'achat de ces bons alimentaires, l'agence comptable a besoin que cela soit formalisé dans une délibération.

## Proposition :

Approbation de l'achat de bons alimentaires à hauteur de 50€ par chéquier, à destination des élèves de l'établissement et sur préconisation des assistantes sociales du CROUS.

Un élève peut recevoir jusqu'à 500€ de bons alimentaire par an.

L'enveloppe destinée à ces bons alimentaires est de maximum 20 000€/an.

## Des bons alimentaires sont donnés aux personnels depuis 2024 :

- Par le service commun d'action social (SCAS) de la direction des ressources humaines (DRH)
- Sur les préconisation des assistantes sociales des personnels, dans le cadre du dispositif « aide exceptionnelle »

Pour une meilleure gestion de l'achat de ces bons alimentaires, l'agence comptable a besoin que cela soit formalisé dans une délibération.

## Proposition :

Approbation de l'achat de bons alimentaires à hauteur de 50€ par chéquier, à destination des personnels de l'établissement et sur préconisation des assistantes sociales des personnels.

Un agent peut recevoir jusqu'à 100€ de bons alimentaire par an.

L'enveloppe destinée à ces bons alimentaires est de maximum 750€/an.

## Cadrage des bons alimentaires

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026 : pas de remarques

### Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve l'achat de bons alimentaires à destination des élèves de l'établissement, sur préconisation des assistantes du CROUS, pour une enveloppe de maximum 20 000€ par an, à raison de maximum 500€ de bons alimentaires par élève et par an.

### Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve l'achat de bons alimentaires à destination des personnels de l'établissement, sur préconisation des assistantes des personnels pour une enveloppe de maximum 750€ par an, à raison de maximum 100€ de bons alimentaires par agent et par an.

d. Règlement achat de l'Institut  
polytechnique de Grenoble

## Règlement achat en vigueur : voté en 2019

- ➔ **nécessite des mises à jour au vu des évolutions réglementaires et des pratiques internes.**
1. Intégration des achats de travaux et des prestations associées menés par la Direction du Patrimoine
  2. Renforcement de la partie relative à la déontologie des achats avec intégration de dispositions relatives à la prévention et gestion des conflits d'intérêts

## 3. A compter du 1/04/26 : relèvement du seuil de gestion par les composantes à 60 000 € HT :

- Délégation de signature passe de 25 000 € à 60 000 € pour les achats (bon de commande sur marché ou bon de commande « hors marché ») ;
- Pour un besoin ponctuel et non couvert par un marché transversal : choix de la procédure laissée aux composantes selon le type et l'objet de l'achat -> avec ou sans mise en concurrence (mise en concurrence fortement recommandée) ;
- Respect des principes de la commande publique et de la responsabilité des gestionnaires publics ;
- Obligation de transmission des données essentielles au service achats dès 25 000 € HT : pour publication annuelle (réglementaire) ;
- Obligation d'utiliser les modèles de marchés simplifiés dès 50 000 € HT et durée supérieure à 2 mois : permet l'intégration de la proposition d'avance (réglementaire).

## 4. Réajustement des compétences et du fonctionnement de la commission achats

- Compétence modifiée avec la suppression du seuil de 90 000 euros HT de saisine obligatoire avant attribution d'un marché (choix du fournisseur/prestataire)
- Compétence de pilotage et d'échanges stratégiques sur les achats :
  - Examine la programmation et le bilan des achats de l'établissement ;
  - Discute des orientations stratégiques d'achat : mutualisation, choix de procédure, achats responsables (SPASER)
  - Analyse et échange sur les projets achats significatifs ou sensibles (notamment les achats prestations intellectuelles),
  - Donne un avis, à tout stade des procédures, lorsque la composante ou service concernée, ou le Président de la commission, estime utile de la saisir.
- Maintien du rôle consultatif et des membres de la commission (président représentant l'administrateur général (VP CA), directeur général des service ou son adjoint, un représentant école, un représentant laboratoire/plateforme)

## Mise à jour du règlement achats

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

### Remarques :

- Est-ce qu'il y a une discussion en cours sur le seuil de fonctionnement et d'investissement ?
  - *Il s'agit d'une décision établissement qui n'est pas revenue dans les sujets. Un changement aurait un impact sur le compte de résultat.*
- Quel est le rapport entre le seuil de 60 000€ et la publicité.
  - *En-dessus de 60 000€ il faut une mise en concurrence. En-dessous, il est possible de s'en dispenser mais elle est recommandée.*

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées au règlement achats de l'Institut polytechnique de Grenoble.

e. **Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux  
et prestations de Grenoble INP – UGA et  
ses plateformes - Cartes multi-services**

- **Etudiants / Doctorants**

- Les cartes étudiantes multi-services délivrées aux étudiants et aux doctorants lors de l’inscription administrative permettent d’activer les droits d’accès.
  - En cas de problème, se rapprocher du service scolarité de l'école ou de l'hébergeur

- **Personnels**

- Personnel Grenoble INP – UGA
  - Pour la création ou le remplacement d’une carte, se rapprocher du Service Commun d’Action Sociale (SCAS) : <https://intranet.grenoble-inp.fr/personnels/vie-et-action-sociale>
    - La première carte est gratuite, le remplacement sera facturé 15€ (à l’appréciation du SCAS)
- Personnel UGA (personnes rémunérées par l'UGA y compris les hébergés.)
  - Se rapprocher du Service RH UGA : [carte-pro@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:carte-pro@univ-grenoble-alpes.fr)
    - La première carte est gratuite, le remplacement sera facturé 15€

- **Personnels CNRS permanents hébergé par Grenoble INP - UGA**

- Les personnels CNRS permanents hébergés par Grenoble INP – UGA ne possédant pas de carte multi-services (UGA ou Université de Savoie) devront se rapprocher des RH de leur laboratoire qui redirigeront vers le service concerné.

- **Carte visiteur**

- Chaque entité sera en possession de 30 cartes visiteur dont ils auront la gestion.
  - Pour information, les 30 premières cartes sont gratuites.
  - Les suivantes sont à commandés par DIP (*Demande d'Intervention Patrimoine*) auprès du SEM (*service exploitation maintenance*) gestionnaire de l'entité qui fera passer la commande au SCAS. Cette commande comportera un minimum de 30 cartes qui seront facturées 5€ la carte soit 150€ les 30.
    - *Le SCAS refacturera cette commande trimestriellement à l'entité.*

# Fourniture et renouvellement des cartes multi-services

- Cartes compatible avec le nouveau système :



- Rappel des cartes à échanger :



# Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes

## Cartes multi-services

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

### Remarques :

- Quand est-il des doctorants ?
  - *Ils recevront leur carte du collège doctoral.*
- Quand sera-t-il des cartes d'accès blanches ?
  - *Elles vont disparaître.*
- L'encaissement des renouvellements de carte est un acte administratif lourd. Il faudrait une réflexion sur le process.
  - *La discussion est en cours avec le service commun d'action sociale (SCAS).*

# Tarifs 2026 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP – UGA et ses plateformes Cartes multi-services

## **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve, concernant les cartes multi-services :

- La facturation de 15€ la carte lors d'un renouvellement, pour les personnels Grenoble INP – UGA
- L'achat de cartes à 5€ pour des commandes minimums de 30 cartes, soit de 150€, dédiées aux visiteurs, pour les entités de Grenoble INP – UGA.

## f. Admissions en non-valeur

**Admissions en non-valeur pour information**  
**suite à délégation du CA à l'administrateur général**

## Par délégation du Conseil d'administration à l'administrateur général

Nom	Montant	Objet	Raison de la demande
<i>INPHYNIX SARL</i> Client 508	610,00€	<i>Solde créance suite report GBCP pièce du 22/06/2010</i>	<i>Créance irrécouvrable Liquidation judiciaire</i>
<i>BPI FRANCE FINANCEMENT</i> Client 175	206,84 €	<i>Solde créance suite report GBCP pièce du 28/07/2017</i>	<i>Créance irrécouvrable Contrat recherche</i>
TOTAL	816,84€		
Arrêté le présent état à la somme de <i>Huit cent seize euros et quatre-vingt-quatre centimes</i>			

## Admission en non-valeur soumises au vote

## Pour vote

Nom	Montant	Objet	Raison de la demande
SOLBEO ENERGISTES Client 217	2 960,00€	Solde suite reprise GBCP pièce du 25/10/2011	Créance irréouvrable Liquidation judiciaire
TOTAL	2 960,00€		
Arrêté le présent état à la somme de : <i>Deux mille neuf cent soixante euros</i>			

## Admissions en non valeur

### Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

#### Remarques :

- Pourquoi cette demande arrive seulement maintenant ?
  - *Les régularisations sont effectuées régulièrement. Cependant les procédures de recouvrements prennent du temps, c'est pourquoi il peut être mention d'années précédentes.*
- S'agit-il de montants qui ne pourront pas être récupérés ?
  - *C'est en effet la décision qui vous est demandée de prendre : de renoncer à essayer à les encaisser.*
- Ces demandes de petits montants prennent du temps en Commission permanente.
  - *Il pourra vous être proposé de monter le seuil de délégation du CA à l'administrateur général à ce sujet pour alléger les séances de la Commission permanente.*

## Admissions en non valeur

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration propose à l'administrateur général l'admission en non-valeur de la créance du client Solbeo les énergistes, d'un montant global de 2 960,00€.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 6. Ressources humaines



a. Point sur les mesures RH dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre (CRE)

# Bilan des actions du CRE 2025 et des diminutions masse salariale hors convention associées

Mesures d'économie sur la masse salariale	2025				Commentaires
	Cible 2025	Réalisé 2025	Ecart Réalisé 2025 - Cible 2025	Indicateur atteinte cible	
<i>1- Diminution postes IATS permanents (titulaires et contractuels)</i>	- 1 501 947	- 832 704	669 243	●	Cible non atteinte --> coûts réels plus faibles qu'escomptés et impacts des départs pas toujours sur une année pleine (-15,75 ETP sur 2025)
<i>2- Diminution des CDD accroissements d'activités / renfort établissement</i>	- 235 872	- 196 007	39 865	●	Enveloppe de dépenses CDD renforts / accroissements d'activités 2025 utilisée pour partie pour abonder l'enveloppe remplacements qui a été dépassée. Enveloppe 2026 dépassée avec prise en compte des derniers arbitrages.
<i>3- Remplacement des postes enseignants par des ATER ou CDD enseignants la 1ère année du départ</i>	- 157 691	- 119 402	38 289	●	Les départs 2024 et 2025 avaient déjà été arbitrés en campagne d'emplois pour la plupart. Nombre de postes restants à arbitrer trop faibles pour atteindre les cibles 2025 et 2026
<i>4- Diminution des doctorants contractuels</i>	- 376 250	- 199 326	176 924	●	Décalage des libérations de quelques supports sur 2026 (prises de postes tardives) : l'impact se reportera sur 2026; c'est ce qui explique la non atteinte de la cible sur 2025
<i>5- Diminution des cours complémentaires</i>	- 177 712	- 213 793	- 36 081	●	
<i>7- Diminution du montant forfaitaire attribué pour les prochaines cohortes de RIPEEC C3</i>	- 13 200	-	13 200	●	Mesure annulée. Non validée en CSA.
<b>TOTAL Économies générées sur la masse salariale</b>	<b>- 2 462 672</b>	<b>- 1 561 232</b>	<b>901 440</b>		

## b. Mesures poste IATS permanents

## Postes IATS permanents

- **Objet : avis sur les propositions de suppressions de poste émises par le directoire dans le cadre des engagements pris dans les conditions de retour à l'équilibre (CRE)**
- **Celles-ci s'insèrent donc dans une trajectoire fixée dans le cadre du CRE du nombre de suppressions suivant (cumulé, en ETP annualisé), validée en CSA du 30 septembre 2024 et CA du 10 octobre 2024.**

2025	2026	2027
26	44	58

# Postes IATS permanents

- A ce jour le directoire a étudié 84 postes IATS au fil de l'eau et 28 dans le cadre de la campagne emploi 2026.
- Parmi ces 104 postes étudiés, 4 sont temporairement gelés, 16 ont été supprimés et 4 sont proposés à la suppression.
- Sur l'année 2025, ces efforts ont représenté :
  - 3 équivalents temps pleins annualisés pour les postes gelés
  - 12,75 équivalents temps pleins annualisés pour les postes proposés à la suppression
- Sur l'année 2026, ces efforts représentent à ce jour (prise en compte des directoire de novembre et décembre) :
  - 4 équivalents temps pleins annualisés pour les postes gelés
  - 18,5 équivalents temps pleins annualisés pour les postes supprimés et proposés à la suppression

## Postes IATS permanents

### → Gels de postes

Affectation	Motif de départ	Corps	Emploi	Décision directoire
Grenoble INP – Pagora, UGA	Retraite	TECH	Gestionnaire logistique	Gel de poste – arbitrage début 26
Grenoble INP – Ensimag, UGA	Fin de contrat	TECH	Gestionnaire de scolarité	Gel de poste – arbitrage janvier 27
Grenoble INP – Ense3, UGA	Détachement sortant	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Gel pour un an – arbitrage campagne emploi 27
CIME Nanotech	Détachement sortant	IGE	Administratrice/teur en CAO micro et nanoélectronique	Gel de poste – arbitrage juin 26

# Postes IATS permanents

→ Rappel suppressions de postes présentées au CSA du 29 septembre 2025 et validées au CA du 23 octobre 2025 :

Affectation	Motif de départ	Corps	Emploi	Proposition	Solution trouvée
LMGP	Retraite	IGE	Ingénieur-e réalisation : mécanique, chaudronnerie, verrerie	Supprimé	Réduction d'activité
DSI	Retraite	IGE	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	Supprimé	Réduction d'activité
DHeP	Retraite	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Supprimé	Réduction d'activité
DGS	Fin de contrat	TECH	Technicien-ne en gestion administrative	Supprimé	Réduction d'activité
CED	Mobilité interne	TECH	Technicien-ne en gestion administrative	Supprimé	Réduction d'activité
DHeP	Mutation	A	Missions administratives	Supprimé	Réduction d'activité
DRH	Mobilité interne	ASI	Assistant-e des ressources humaines	Supprimé	Réorganisation et optimisation
DRH	Retraite	TECH	Gestionnaire des ressources humaines	Supprimé	Réorganisation et optimisation
DSI	Mobilité interne	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Supprimé	Mutualisation entre composantes
Grenoble INP - Ense3, UGA	Retraite	IGE	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Supprimé	Réorganisation et optimisation
Patrimoine	Détachement	IGE	Chargé d'opérations	Supprimé	Réduction d'activité
Grenoble INP – Phelma, UGA	Retraite	ATRF	Préparateur-trice en électronique, électrotechnique	Supprimé	Réorganisation et optimisation
Prépa des INP	Fin de contrat	ATRF	Adjoint-e en gestion administrative	Supprimé	Mutualisation entre composantes
Grenoble IAE – INP, UGA	Mobilité interne	IGE	Chargé-e de communication	Supprimé	Réorganisation et optimisation
Patrimoine	Retraite	TECH	Technicien-ne en gestion administrative	Supprimé	Réduction d'activité
DSI	Retraite	IGR	Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information	Supprimé	Mutualisation entre composantes

## Postes IATS permanents

→ Suppressions de postes proposées :

Affectation	Motif de départ	Corps	Emploi	Proposition	Solution trouvée
DAFA	Mobilité interne	TECH	Gestionnaire financier-e et comptable	Supprimé	Réorganisation et optimisation
Grenoble INP – Phelma, UGA	Détachement sortant	TECH	Gestionnaire ressources humaines	Supprimé	Réorganisation et optimisation
DSI	Retraite	TECH	Technicien-ne support	CDD 1 an puis supprimé	Mutualisation entre composantes
DRI	Mobilité interne	ASI	Assistant en relations internationales	CDD 6 mois puis supprimé	Réduction d'activité

## Mesures postes IATS permanents

**Avis du CSA du 2 février 2026 : 2 voix favorables, 3 défavorables et 3 abstentions**

### Remarques :

- Concernant les détachements sortants et les disponibilités, s'ils durent 1 an maximum, les agents sont-ils censés pouvoir revenir sur leur poste ?
  - *Ils sont censés revenir sur un poste. C'est tout l'exercice côté ressources humaines.*
- Qui va gérer le travail pendant que les postes sont gelés ? Cela représente une charge de travail pour les collègues. Quelles sont les solutions ?
  - *La décision a été prise après discussion avec le service concerné, et a porté sur l'organisation des activités.*

## Mesures postes IATS permanents

### Délibération proposée au CA :

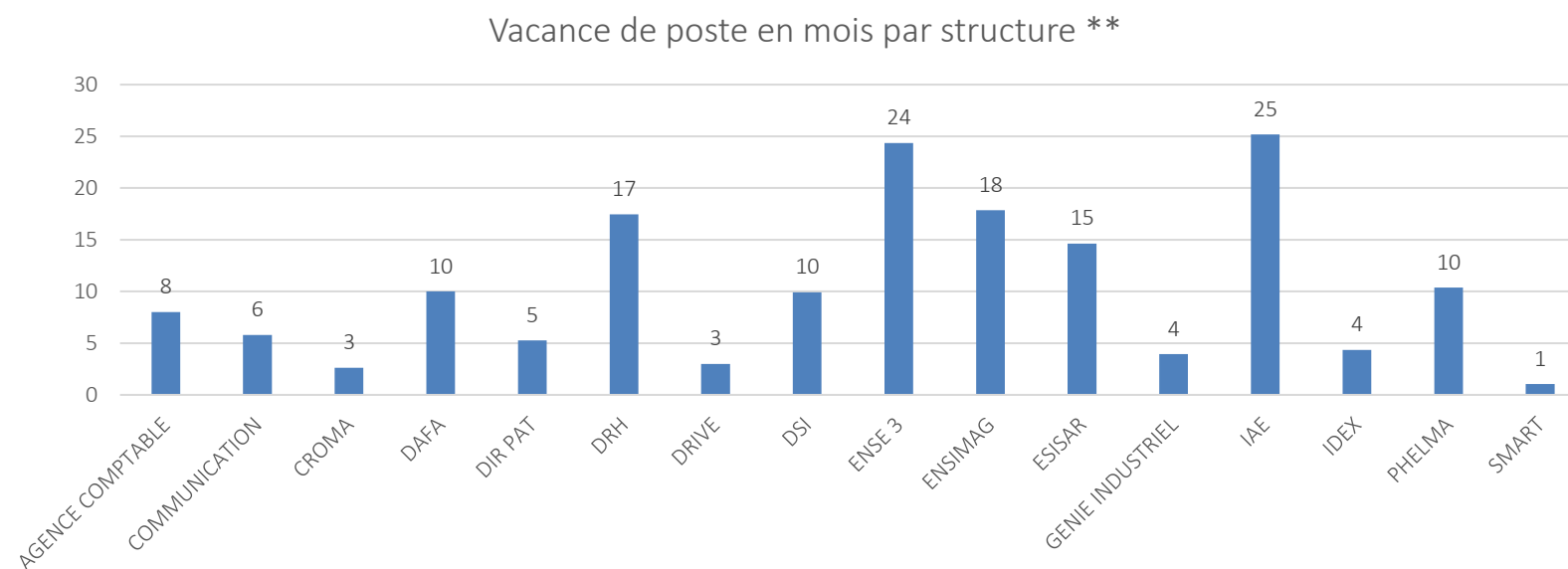
Le Conseil d'administration approuve la suppression de 4 postes telle que présentée en séance :

- 3 techniciens de recherche et de formation
- 1 assistant ingénieur

c. Revalorisation de la prime de continuité de service

# Bilan d'attribution de la Prime de continuité de service pour l'année 2025

Entités	Nombre de mois de vacance de poste
AGENCE COMPTABLE	8
COMMUNICATION	6
CROMA	3
DAFA	10
DIR PAT	5
DRH	17
DRIVE	3
DSI	10
Ense 3	24
Ensimag	18
Esisar	15
Génie industriel	4
Grenoble IAE	25
IDEX	4
Phelma	10
S.mart Grenoble Alpes	1
<b>Total général</b>	<b>164</b>



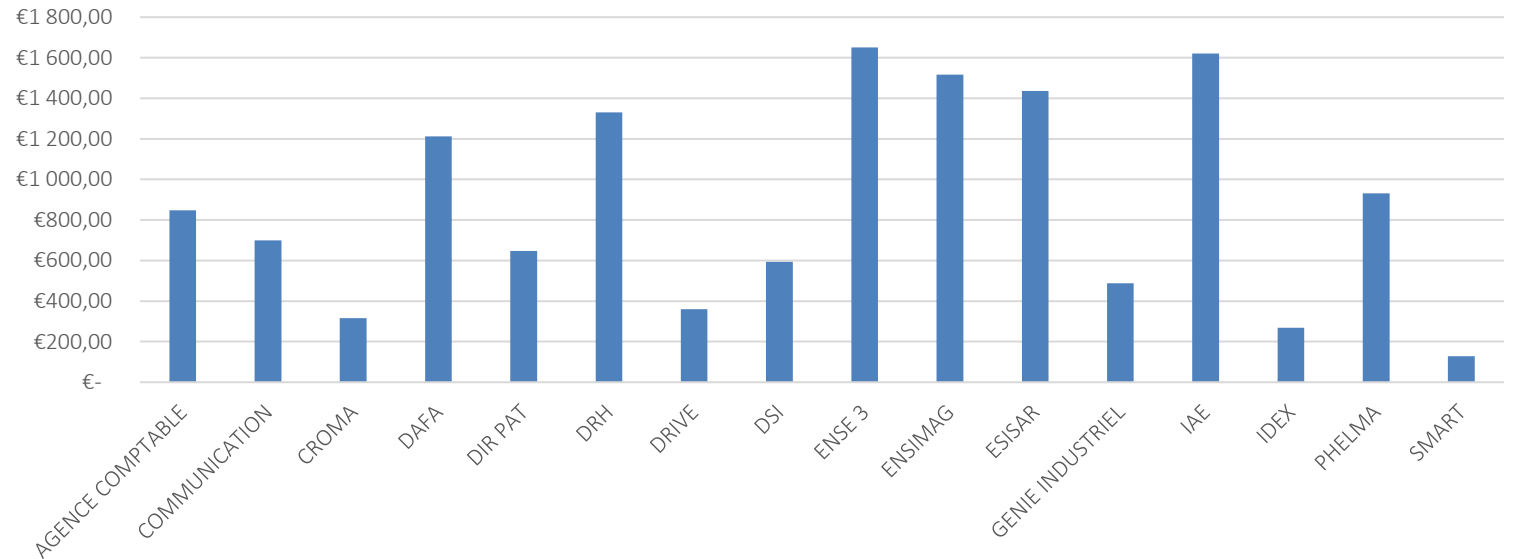
\* 2024 vacances de poste en mois : 317 mois

\*\* Certaines structures ont établi des demandes en 2026 au titre de 2025 et n'apparaissent donc pas dans celui-là

# Bilan d'attribution de la Prime de continuité de service pour l'année 2025

Montant PCS versé par entités	
	Année 2025
AGENCE COMPTABLE	848,00 €
COMMUNICATION	700,00 €
CROMA	316,00 €
DAFA	1 212,00 €
DIR PAT	648,00 €
DRH	1 330,00 €
DRIVE	360,00 €
DSI	594,00 €
Ense 3	1 650,00 €
Ensimag	1 516,00 €
Esisar	1 436,00 €
Génie industriel	488,00 €
Grenoble IAE	1 620,00 €
IDEX	268,00 €
Phelma	932,00 €
S.mart Grenoble Alpes	128,00 €
Total général	14 046,00 €

Montant des primes de continuité de service versé par entité



\* 2024 montant total des primes versé : 23 046 €

\*\* Certaines structures ont établi des demandes en 2026 au titre de 2025 et n'apparaissent donc pas dans celui-là

# Rappel des objectifs et enjeux du dispositif

- Création suite à délibération du CA du 16/12/2021 et CA du 30/06/2022 – mise en application dès le 01/01/2022
- Objectif de continuité de service
- Seul le personnel IATS est concerné
- S’inscrivant dans le cadre du Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH)
- Complémentaire au recrutement infructueux pour remplacer l’agent absent
- Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel) est identifié comme l’un des leviers d’une politique de rémunération plus attractive et respectueux des engagements pris dans le cadre de la qualité de vie au travail.

**En cas d’absence, le processus normal est le remplacement de l’agent.**

**Ce dispositif ne vise donc pas à se substituer au dispositif traditionnel de recrutement/remplacement.**

L’objet du dispositif : il vise à reconnaître et à valoriser financièrement la prise en charge **temporaire** par **un agent (ou au maximum 3 agents)** d’une partie des missions définies comme prioritaires et laissées en suspens suite à une absence ou vacance de poste, pendant une période de 3 mois au maximum (dérogation exceptionnelle possible). Au-delà, d’autres leviers doivent être utilisés (réaffectation de certaines missions et/ou abandon d’autres dans le cadre d’une gestion transitoire en mode « dégradé/adapté »).

# Rappel du contexte

## Cadre juridique : RIFSEEP, IFSE - missions annexes, sur les bases réglementaires :

- **Article L 954-2** : "Le président est responsable de l'attribution des primes aux personnels qui sont affectés dans l'établissement, en application des textes applicables, et selon les principes de répartition définis par le conseil d'administration(...) »

Et

- **Circulaire n° 0170 du 15/09/2017 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF)**

## Les typologies d'absence considérées sont :

- Les absences **non prévisibles** : prolongation par quinzaine d'un congé maladie ordinaire, accident du travail, ... d'une durée initiale ou cumulée d'1 mois minimum.
- Quand les procédures mises en œuvre de recrutement/remplacement sont infructueuses, les absences **prévisibles** (congé maternité, ...) ou les **vacances de poste** (départ à la retraite par exemple) d'une durée initiale ou cumulée d'1 mois minimum.

# Rappel des caractéristiques du dispositif

**Un dispositif souhaité équivalent, dans ses critères, à celui pratiqué à l'UGA par délibération du 16/02/2016 et revalorisé le 16/12/2025**

- durée initiale ou cumulée **d'1 mois minimum** pour congé maladie ordinaire (CMO), congé longue maladie (CLM), congé maladie longue durée (CLD), grave maladie, congé maternité, congé d'adoption, congé de formation, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, *en rajoutant la vacance de poste*
- **répartition possible** entre plusieurs agents : 3 au maximum
- pour les **titulaires** et **contractuels**
- sur la base de **l'accord de l'agent**
- non cumulable avec remplacement par un CDD
- valorisé actuellement à hauteur de **120 € mensuels bruts** pour 1 agent, ou **60 € mensuels bruts** par agent (lorsque 2 ou 3 agents)

## Constats

- Une enveloppe annuelle quasi constante
- Un montant n'ayant pas évolué depuis 2022 et estimé peu attractif par les personnels
- Un dispositif mieux adapté que le recours aux CDD pour des remplacements de courtes durées ou pour des remplacements d'encadrants (délais de recrutement et faible attractivité des CDD de remplacement, temps de formation/prise en main du poste)

## Objectifs

- Améliorer l'attractivité du dispositif pour favoriser la continuité de l'offre de service en s'appuyant sur les compétences des collègues déjà formés et connaissant l'établissement
- Mieux reconnaître l'engagement et la charge de travail des collègues assurant des remplacements temporaires

# Proposition d'évolution des montants de la prime

## Proposition : Alignement avec l'UGA

- **160 euros bruts/mois** pour 1 personne
- Si répartition entre plusieurs agents (2 à 3 au maximum) : 80 euros par bénéficiaire
- Date de prise d'effet : pour les remplacements effectués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026

## Revalorisation de la prime de continuité de service

Avis du CSA du 2 février 2026 : favorable à l'unanimité : pas de remarques

## Revalorisation de la prime de continuité de service

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026 : pas de remarques.

### Délibération proposée au CA :

Le Conseil d'administration approuve la revalorisation de la prime de continuité de service tel que mentionnée ci-après :

- 160 euros bruts/mois pour 1 personne
- Si répartition entre plusieurs agents (2 à 3 au maximum) : 80 euros par bénéficiaire
- Date de prise d'effet : pour les remplacements effectués à compter du 1er avril 2026

d. Actualisation du règlement de gestion des contractuels

# Règlement de gestion des contractuels

Le règlement de gestion des contractuels a pour objet de poser un cadre commun de recrutement d'évolution de carrière des personnels contractuels de Grenoble INP - UGA.

Il traduit la volonté de Grenoble INP - UGA de clarifier et uniformiser les règles de gestion mises en place pour les personnels contractuels.

Il définit notamment les conditions de reprises d'ancienneté à l'embauche des contractuels, dont la révision proposée ici s'inscrit dans la stratégie RH générale de l'établissement exposée dans son schéma directeur RH. Elle y répond aux objectifs fixés de :

- **Renforcer la qualité et l'attractivité de tous nos recrutements**
- **Fidéliser nos personnels par des conditions de travail de qualité**
- **Simplifier et revoir les processus de gestion RH**

Le texte présenté ce jour est une mise à jour de l'annexe 2 du règlement de gestion pour que le taux horaire brut de rémunération des heures de surveillance d'examen, plutôt que d'être fixe et revu à chaque revalorisation du salaire minimum, suive automatiquement ces revalorisations du SMIC, majoré de 10% au titre des congés payés.

## Actualisation du règlement de gestion des contractuels

Avis du CSA du 2 février 2026 : favorable à l'unanimité : pas de remarques

## Actualisation du règlement de gestion des contractuels

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026 : pas de remarques.

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à l'annexe 2 du règlement de gestion des contractuels.

e. Action sociale : augmentation du quotient familial et évolution des critères d'attribution

# Augmentation du quotient familial

---

- **Critères d'attribution (hors restauration) :**
  - Personnels titulaires
  - Personnels contractuels :
    - Contrat : + de 6 mois consécutif ou non
    - Quotité de travail : supérieur ou égale à 50%
  - Quotient familial (QF): 14 000 € (depuis 2014)
  - Sur demande de l'agent (formulaire signé)

*\* Hors APEH et aides exceptionnelles*

## Prestations sociales\* : contexte

- **Modification des grilles indiciaires : 1<sup>er</sup> janvier 2022**
- **Revalorisation du point d'indice :**

Date	Valeur annuelle	Valeur mensuelle	Hausse
01/07/2022	58,20 €	4,85 €	3,50%
01/02/2017	56,23 €	4,69 €	0,60%
01/07/2016	55,90 €	4,66 €	0,60%

- **Inflation :** Élément extérieur à prendre en compte

Date	Inflation IPC **
1 <sup>er</sup> février 2017	+0,23 %
1 <sup>er</sup> juillet 2022	+11,80 %
1 <sup>er</sup> juillet 2023	+5,10 %

\* Hors APEH et aides exceptionnelles

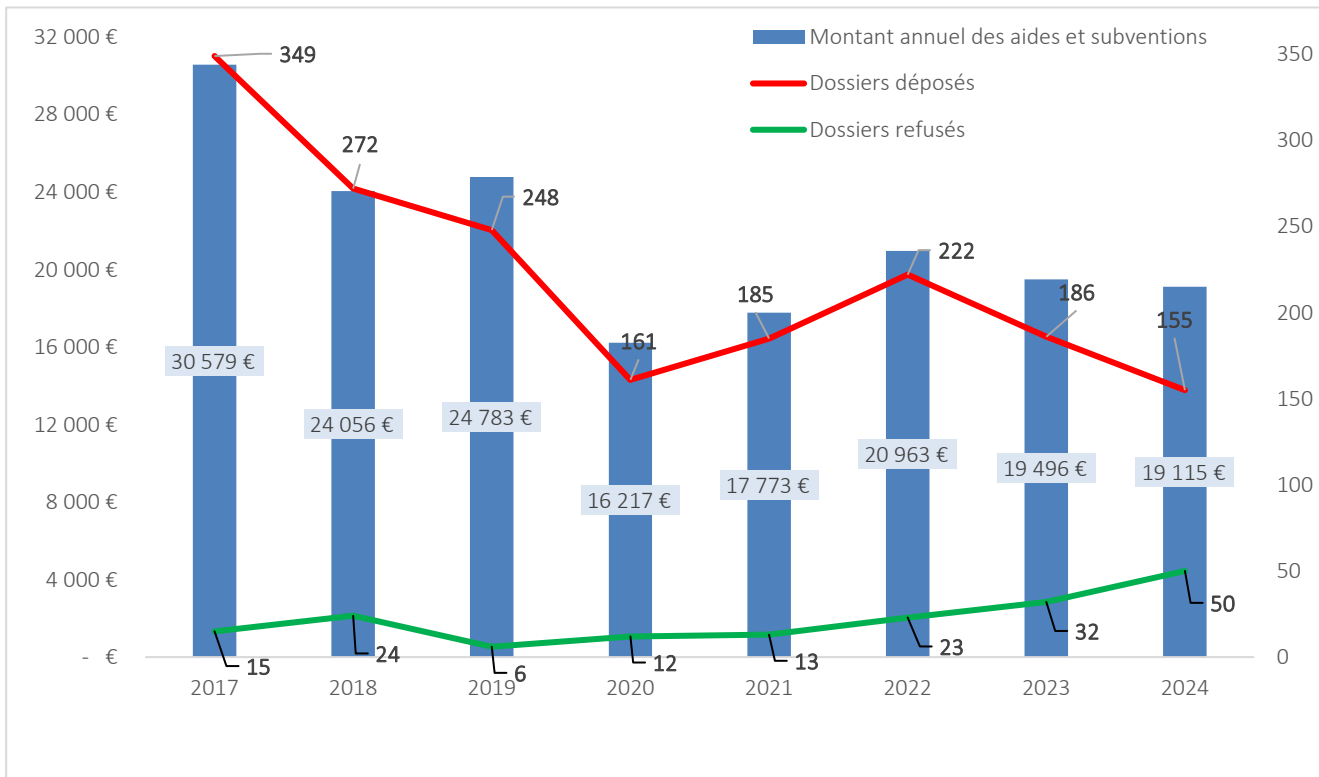
\*\* indice des prix à la consommation source site de l'Insee

# Prestations sociales\* : constat

- Baisse du nombre de dossiers déposés
- Augmentation du nombre de dossiers refusés

Dossiers refusés par tranche de quotient familial de 2017 à 2024

Quotient familial	Total général
inférieur à 15000	56
entre 15001 et 16000	32
entre 16001 et 17000	50
entre 17001 et 18000	7
entre 18001 et 19000	6
entre 19001 et 20000	11
entre 20001 et 21000	8
entre 21001 et 22000	5
<b>Total général</b>	<b>175</b>



- Budget prestations sociales\* :
  - En 2017 : 30 579 €
  - En 2024 : 19 115 €

\* Hors APEH et aides exceptionnelles

## Prestations sociales\* : estimation financière

- **Montant supplémentaire en 2024 : si aucun dossier refusé**

Quotient familial	Nbre dossiers refusés	Aides à l'enfance	Subventions séjour	Montant supplémentaire
inférieur à 15000	16	4 800 €	8 000 €	12 800 €
entre 15001 et 16000	1	300 €	500 €	800 €
entre 16001 et 17000	29	8 700 €	14 500 €	23 200 €
entre 17001 et 18000	1	300 €	500 €	800 €
entre 18001 et 19000	1	300 €	500 €	800 €
entre 19001 et 20000	1	300 €	500 €	800 €
entre 20001 et 21000	1	300 €	500 €	800 €
entre 21001 et 22000	0	- €	- €	- €

- **Si en 2026 : QF à 16 000 € :**
  - Prévoir une augmentation du budget en 2026 d'environ 13 600€

\* Hors APEH et aides exceptionnelles

## Augmentation du quotient familial

**Avis du Conseil du SCAS du 20 octobre 2025 : favorable à l'unanimité : pas de remarques**

**Avis du CSA du 2 février 2026 : favorable à l'unanimité :**

Remarques :

- L'augmentation prévue est en-dessous de l'inflation.
  - *C'est au-dessous de l'inflation mais au-dessus de la revalorisation du point d'indice. C'est une 1<sup>ère</sup> étape, un réexamen est prévu dans 2 ans.*

## Augmentation du quotient familial

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

### Remarques :

- Combien cela va-t-il coûter ?
  - *Sur les données de 2024, le budget aurait été augmenté de 13 000 ce qui reviendrait au budget de 2014. Cela reste dans des coûts faibles par rapport au budget global de l'établissement. Dans les mesures des conditions de retour à l'équilibre (CRE), l'établissement a souhaité ne pas toucher aux mesures sociales, pour donner un message positif aux agents.*

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve l'augmentation du quotient familial à 16 000€.

# Evolution des critères d'attribution

---

- **Critère d'attribution : ancienneté**

- Personnels contractuels :

- Contrat : + de 6 mois consécutif ou non
- Quotité de travail : supérieur ou égale à 50%

- **URSSAF :**

- Arrêt de la cour de cassation, chambre sociale du 3 avril 2024, 22-16.812,  
Publié au bulletin

*« Interdiction que l'accès aux prestations du comité social économique (CSE) soit soumis à une condition d'ancienneté ».*

- Novembre 2025 :

L'URSSAF indique que les CSE ont jusqu'au 31 décembre 2026 pour se mettre en conformité.

## Evolution des critères d'attribution

**Avis du Conseil du SCAS du 20 octobre 2025 : favorable à l'unanimité : pas de remarques**

**Avis du CSA du 2 février 2026 : favorable à l'unanimité : pas de remarques**

## Evolution des critères d'attribution

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

Remarques :

- Qu'entend-on par contractuels ?
  - *Cela ne comprend pas les vacataires. L'employeur doit être l'établissement.*

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve la suppression du critère d'ancienneté pour bénéficier des prestations sociales.



INITIATEUR DE  
TRAJECTOIRES

## 7. Affaires réglementaires



a. Règlement intérieur de La prépa des INP -  
Mise à jour

# Règlement intérieur de la Prépa des INP

- La refonte des règlements intérieurs des composantes de l'établissement a été initiée par la direction de l'établissement pour homogénéiser et actualiser leurs contenus.
- Le règlement intérieur de la Prépa des INP n'a pas été mis à jour depuis 2011.

## **D'où la nécessité d'un « toilettage » pour :**

- Se conformer aux évolutions réglementaires et institutionnelles.
- Pouvoir se référer au RI du département pour la structure, l'organisation du département et les règles de fonctionnement.

## **• Objectifs**

- Actualiser le règlement
- Adapter le texte aux évolutions réglementaires
- Renforcer la cohérence avec l'ensemble des règlements des départements de l'établissement

## Nouveaux articles :

- **Article 2 : Organisation administrative**
- **Article 3 : Bureau pédagogique**

### Article 2 – Organisation administrative

**Directeur administratif** : il met en œuvre les décisions du directeur, définit l'organisation administrative, et supervise l'équipe administrative.

**Équipe administrative** : organisation formalisée dans un organigramme publié chaque année sur l'intranet.

### Article 3 – Bureau pédagogique

**Composition** : dirigé par le directeur de la Prépa, constitué des directeurs adjoints, du directeur administratif et des responsables pédagogiques.

**Rôle** : instance d'aide à la décision, réunions tous les deux mois, débats sur projets, moyens, programmes

## Articles actualisés :

### Articles 5, 6, 7, 8 (détails précis ci-dessous)

## Élections des membres élus du conseil et fonctionnement du conseil

### •Points clés :

- Organisation et calendrier des élections : fixation des dates, comité électoral, affichage des listes, dépôt des candidatures, scrutin uninominal majoritaire à un tour.
- Composition et rôle du comité électoral
- Modalités de dépôt des candidatures et scrutin
- Mandats, vacance de sièges et renouvellement
- Fonctionnement du conseil (présidence, réunions, quorum, votes, procurations)

## Nouveaux Chapitres 3 et 4

### Chapitres 3 – Vie étudiante, locaux et affichage

- Tenue correcte, comportement respectueux, règles d'hygiène et de sécurité.
- Occupation des locaux déclarée une semaine à l'avance pour toute utilisation exceptionnelle (ex. campagne électorale)
- Affichage et Diffusion de messages

### Chapitre 4 – Discipline

Le directeur d'école est chargé de la gestion disciplinaire. En cas de problème, il peut saisir l'administrateur général, qui transmet au président de la section disciplinaire selon le règlement intérieur de l'établissement.

## Règlement intérieur de la Prépa des INP - Mise à jour

**Avis du CSA du 2 février 2026 : favorable à l'unanimité**

Remarques :

- Demande d'afficher qu'il s'agit de la Prépa des INP de « Grenoble et Valence » pour plus de clarté.
  - *Pris en compte.*

## Règlement intérieur de la Prépa des INP - Mise à jour

Examiné en Commission permanente du 26 février 2025 : pas de remarques.

 **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées au règlement intérieur de La Prépa des INP.

## **b. Statuts du CIME Nanotech – Mise à jour**

## SUR LA FORME

- Adoption de la trame « service commun interuniversitaire » à l'identique de ce qui a été fait pour S.mart Grenoble Alpes.
- Regroupement des articles sur les mêmes sujets pour faciliter la lecture
- Changement des noms
  - UJF → UGA
  - Grenoble INP → Grenoble INP - UGA

## SUR LE FOND

- CIME Nanotech est un service commun interuniversitaire (article L714-2 du code de l'éducation)
- Régime comptable et financier
  - Prise en compte de la délibération du CA du 13 octobre 2022 supprimant le service à comptabilité distincte (SACD) pour le remplacer par un centre de responsabilité budgétaire (CRB)
- Directeur et directeur(s) adjoint(s)
  - désignation, mandat, faculté de désigner 1 ou plusieurs directeurs adjoints
- Conseil
  - Fréquence et fonctionnement des instances
- Ressources financières
  - Suppression de la taxe d'apprentissage

## Statuts du CIME Nanotech Mise à jour

**Avis du CSA du 2 février 2026 : Favorable à l'unanimité**

Remarques :

- Prise en compte de certaines remarques des représentants du personnels

## Statuts du CIME Nanotech Mise à jour

Examiné en Commission permanente du 26 février 2026

### Remarques :

- Quelle part l'UGA prend-elle sur cette plateforme ? Cela a-t-il un impact ?
  - *L'UGA voudrait que le CIME Nanotech devienne une unité de service car cela aurait plus de sens dans la structure de l'université.*
- Est-ce que l'établissement conserverait une priorité à l'accès de la plateforme ?
  - *Non car la plateforme est ouverte à tous. Le changement peut être au niveau des ressources si elle devient une unité de service car l'UGA prendra une part plus importante au financement.*
- Un article indique que son budget est séparé, est-ce normal ?
  - *Il a été approuvé par le CA en 2022 qu'il ne s'agirait plus d'un budget annexe mais que celui-ci serait intégré au budget de l'établissement.*

## Statuts du CIME Nanotech Mise à jour

### **Délibération proposée au CA :**

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées aux statuts du CIME Nanotech.

## 8. Retour sur les délégations du CA à l'administrateur général



## Retour sur délégations du CA à l'administrateur général

- A. Décisions administratives et financières (0)**
- B. Conventions (43)**
- C. Conventions internationales (0)**
- D. Contrats et conventions de recherche (0)**
- E. Marchés notifiés DAFA (38)**
- F. Marchés Service Patrimoine (3)**
- G. Adhésions (0)**
- H. Cotisations (0)**

# 9. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour d'un prochain CA



# Merci de votre participation

## Calendrier 2025/2026

- Jeudi 11 juin 2026 de 13h30 à 17h30
- Jeudi 9 juillet 2026 de 13h30 à 14h30